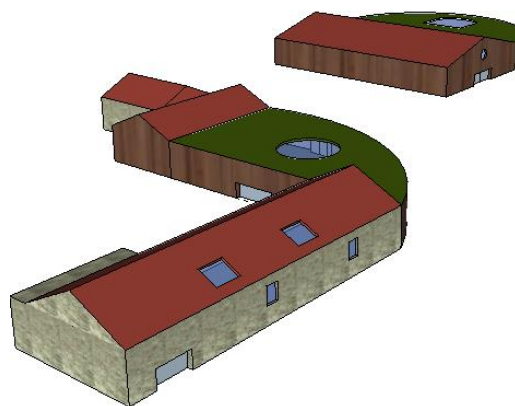


Favoriser l'activité physique sur la commune de Saint-Georges-Montcocq (50)

Des aménagements alliant sport et santé



SAINT-GEORGES-MONTCOCQ – Manche (50)



Favoriser l'activité physique sur la commune de Saint-Georges-Montcocq (50)

Des aménagements alliant sport et santé

SAINT-GEORGES-MONTCOCQ – Manche (50)

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée, renseignée et conseillée pour l'élaboration de ce projet. Mes remerciements s'adressent donc à :

- Monsieur José SERRANO, tuteur de ce projet, pour les conseils et l'aide qu'il m'a apporté
- Monsieur le Maire de Saint-Georges-Montcocq, Jean-Yves LAURENCE pour son aide précieuse et le temps qu'il m'a consacré
- Madame Corinne HERVE, secrétaire de la municipalité de Saint-Georges-Montcocq, qui m'a facilité l'accès à des données nécessaires pour l'avancement de ce projet
- Monsieur Alain DAIREAUX, médecin conseillé de la DRJSCS de Basse-Normandie, qui m'a renseigné au sujet du plan régional « Sport Santé Bien-Être »
- Monsieur Sylvain ANCEAUME, conseiller de développement à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV), quant à l'intérêt qu'il a porté à mon projet et pour les renseignements sur les caractéristiques de cette association
- Ma famille et amis, pour le soutien qu'ils m'ont apporté

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. Présentation et diagnostic de la commune.....	2
1.1 Situation géographique	2
1.2 Contexte démographique.....	5
1.3 Emploi.....	9
1.4 Logements	10
1.5 Principaux domaines d'activité	12
1.6 Le Projet de Centre-Bourg.....	15
2. Diagnostic ciblé.....	20
2.1 Analyse de l'offre et de la demande en sport sur l'agglomération.....	20
2.2 Analyse de l'offre et de la demande en sport sur la commune étudiée	23
2.3 Le Plan régional « Sport Santé Bien-Être ».....	25
2.4 Etude de l'offre en sport et santé	26
2.5 Etude de la demande et des besoins en équipements sports et santé	31
2.6 L'offre et les besoins en formation sport et santé	34
3. Présentation de la zone d'étude et propositions d'aménagement	36
3.1 Présentation de la zone d'étude	36
3.2 Propositions d'aménagement	41
CONCLUSION	56

INTRODUCTION

Pratiquer une activité physique est bénéfique pour la santé. L'activité physique ou sportive permet en effet de lutter contre certaines maladies comme les maladies cardio-vasculaires ou encore le diabète et l'obésité. Face au développement de ces maladies, il est important de mettre en place des thérapies non médicamenteuses. Valérie Fourneyron, ministre française des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative prône « le sport plutôt qu'une longue liste de médicaments ». L'activité physique, si elle apporte des avantages certains pour l'entretien du corps, est aussi bénéfique pour la santé mentale des individus. Le sport peut en effet être pratiqué seul mais aussi en groupe et permettre ainsi de s'épanouir socialement.

Notre mode de vie actuel accentue le phénomène de sédentarité. Davantage amenés à prendre les transports en commun ou la voiture, à avoir des activités passives comme regarder la télévision ou être devant l'ordinateur, notre temps d'activité physique diminue. Les Plans Nationaux se multiplient pour faire face à ces tendances qui peuvent poser problème sur le long terme.

Dans la Manche, en Basse-Normandie, de plus en plus d'associations reliant santé et sport se développent. Ces activités diverses comptent un nombre d'adhérents important et proposent une offre adaptée à tous, seniors ou plus jeunes, malades ou « bien portants ».

L'aménageur a un rôle clé dans l'organisation du territoire. La favorisation de l'activité physique et sportive dépend en effet de l'accessibilité des équipements mais aussi du type d'équipement proposé.

Nous verrons que la commune de Saint-Georges-Montcocq a un projet de réaménagement du centre-bourg qui l'amènerait à remplacer les équipements sportifs actuels par de nouveaux logements, ayant dans l'idée de relocaliser ces équipements sur des parcelles qu'elle projette d'acquérir. L'enjeu n'est pas simplement de relocaliser les équipements sportifs de la commune, mais de développer un projet innovant et répondant à la demande actuelle, en cohérence avec la politique sport-santé.

Dans un premier temps, un diagnostic de la commune présentera d'une manière générale le territoire étudié. Dans un deuxième temps, un diagnostic plus ciblé sur le sport à différentes échelles territoriales soulignera les éléments nécessaires à la construction de la troisième phase, les propositions d'aménagement.

1. Présentation et diagnostic de la commune

1.1 Situation géographique

Saint-Georges-Montcocq est une petite commune urbaine située dans le département de la Manche (50) en Basse-Normandie. Elle est marquée par la proximité de Saint-Lô, pôle urbain de 18 874 habitants (recensement de l'INSEE 2011) qui se situe à cinq minutes en voiture du centre-bourg de Saint-Georges-Montcocq. Cette commune appartient à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise et fait partie du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région Saint-Loise. La commune est un « village-rue » traversé par la départementale 974 et qui compte 894 hectares et 92.2 Habitants au km².

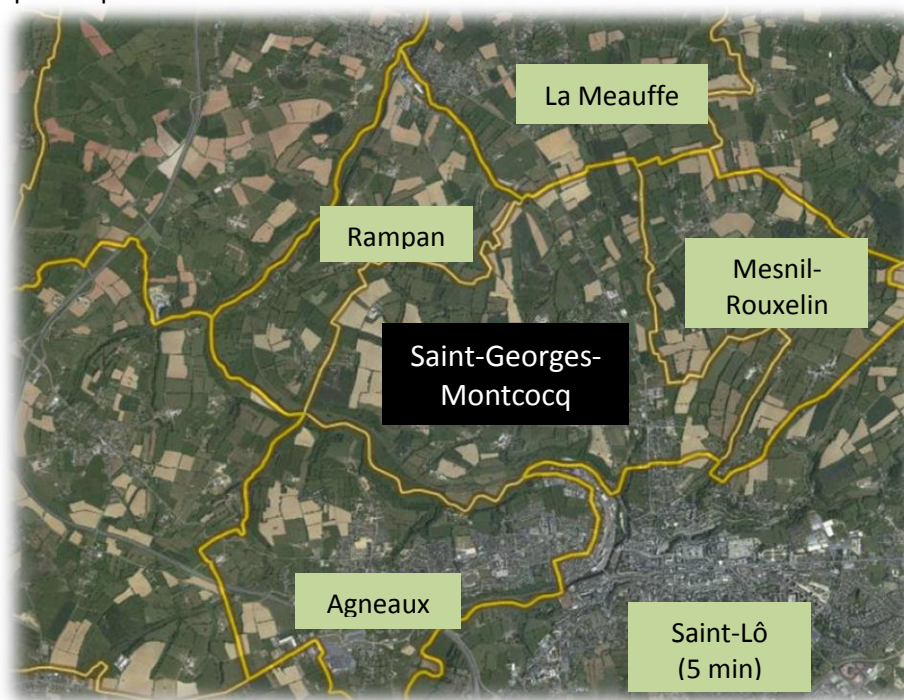
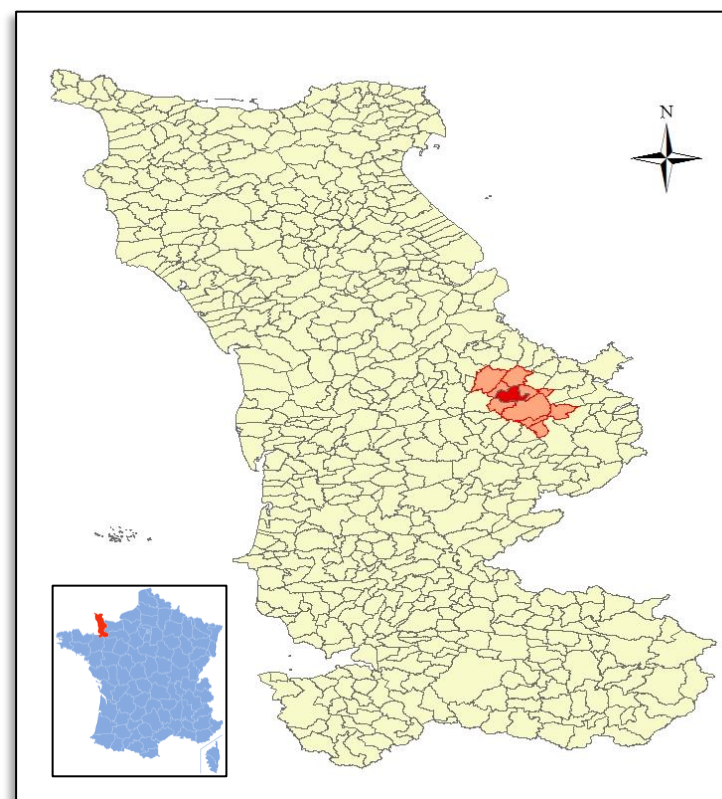


Figure 1 : Saint-Georges-Montcocq et ses communes limitrophes



Légende

- Saint-Georges Montcocq
- CA de Saint-Lô
- 50-Manche

Sources:
<http://export.openstreetmap.fr>

Auteur:
 Rachel Frégné

Figure 2 : Localisation de la commune dans la Communauté d'Agglomération (CA) et dans le département

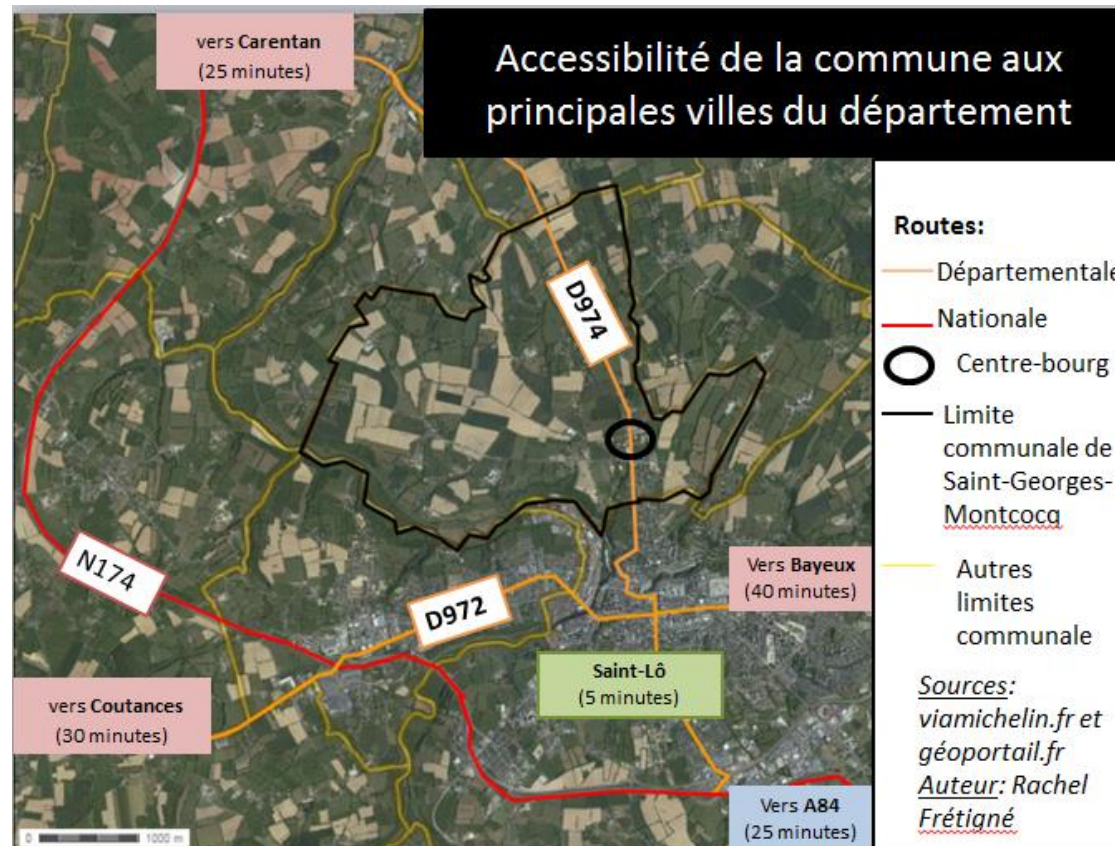


Figure 3 : Accessibilité et réseau routier

1.2 Contexte démographique

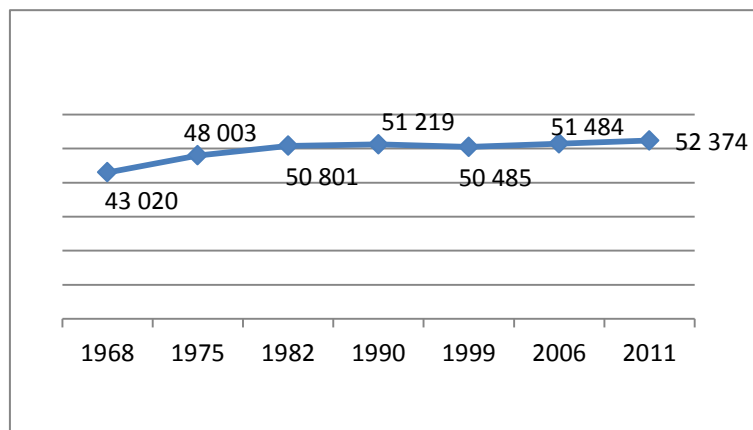


Figure 4 : Evolution du nombre d'habitants dans l'aire urbaine de Saint-Lô

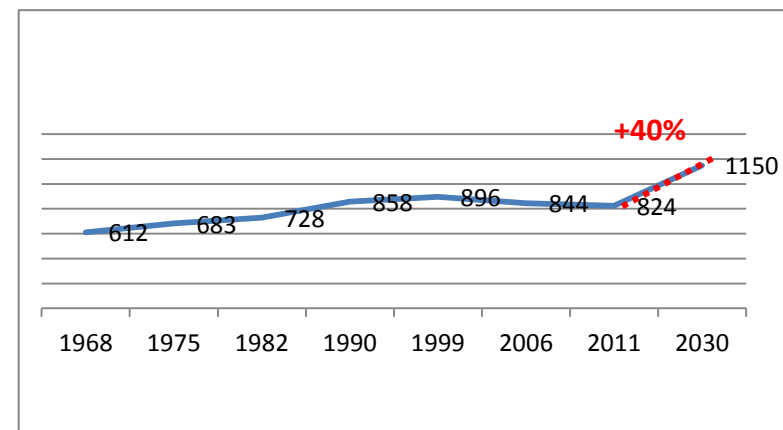


Figure 5 : Evolution du nombre d'habitants à Saint-Georges-Montcocq

De 1968 à 1999, le nombre d'habitants de la commune a augmenté de 46.4% alors qu'à partir de 1999 on observe une baisse jusqu'en 2011 de 8%. Malgré une hausse de la population dans l'aire urbaine entre 1999 et 2011, la population de Saint-Georges Montcocq diminue pour atteindre 824 habitants en 2011. Cependant nous verrons que les orientations d'aménagements de la commune incitent à une augmentation de la population avec un objectif en 2030 fixé à 1150 habitants, soit une hausse de 40% entre 2011 et 2030.

De plus, grâce à l'élaboration de la pyramide des âges, on s'aperçoit que la commune subit un vieillissement de sa population. Pour établir la pyramide des âges (méthode tirée de l'ouvrage de X.BROWAEYS et P.CHATELAIN « *Etudier une commune* », p.184) j'ai calculé la part de chaque tranche d'âge pour les hommes et pour les femmes dans la population totale. Les pourcentages obtenus ont été divisés par trois pour les 0-14 ans ; 15-29 ans ; 30-44 ans ; 45-59 ans ; 60-74 ans et par 4 pour les 75 à 89 ans auxquels j'ai ajouté les 90 ans et plus au préalable. J'ai ensuite effectué la même démarche pour une comparaison avec l'espace d'appartenance soit l'aire urbaine de Saint-Lô.

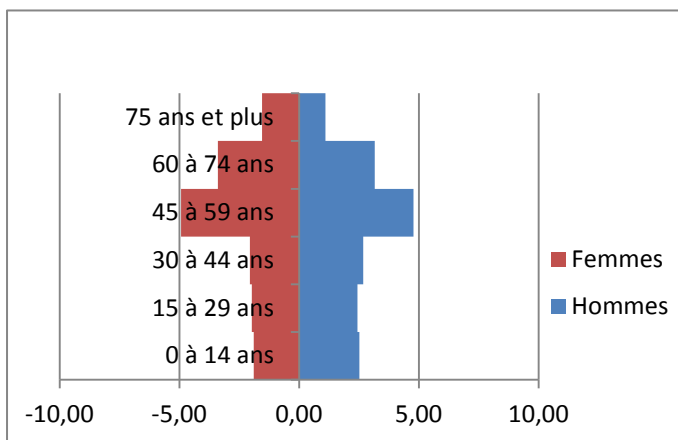


Figure 6 : Pyramide des âges de la commune étudiée

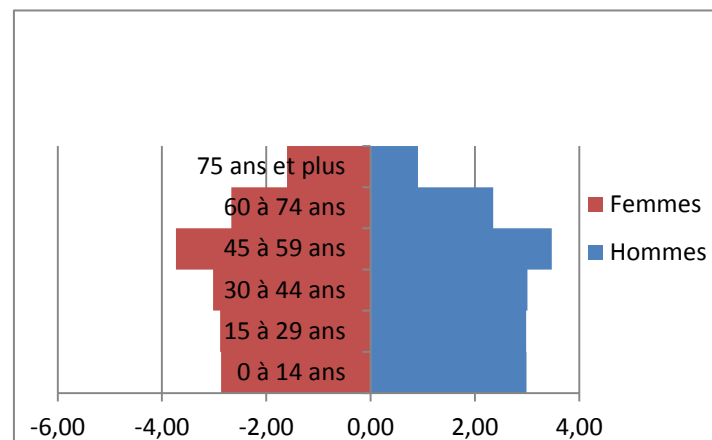


Figure 7 : Pyramide des âges de la commune de l'Aire Urbaine de Saint-Lô

Ainsi, on observe que la tranche d'âge des 45 à 59 ans reste la plus représentative dans l'Aire urbaine comme sur la commune de Saint-Georges-Montcocq. Toutefois, on peut constater une différence de répartition entre les classes d'âge les plus âgées et les plus jeunes. Dans l'aire urbaine de Saint-Lô, les 0 à 14 ans et les 30 à 44 ans sont plus importants que les 60 ans et plus tandis que la tendance s'inverse si l'on observe la pyramide des âges de Saint-Georges-Montcocq avec une représentation importante des 45 à 59 ans et des 60 à 74 ans. Ce « creux » chez les jeunes de 15 à 29 ans dans la commune s'explique par le phénomène de « desserrement familial » lorsque les jeunes quittent le domicile familial mais aussi par la proximité de Saint-Lô qui dispose d'une offre en logements locatifs de petite taille et qui attire ces populations (d'où le solde migratoire négatif que nous verrons ci-après). De plus, la diminution de la taille des ménages observée au niveau national et la présence moins marquée des jeunes couples âgés de 30 à 44 ans dans la commune a pour conséquence la baisse des tranches d'âges de 0 à 14 ans.

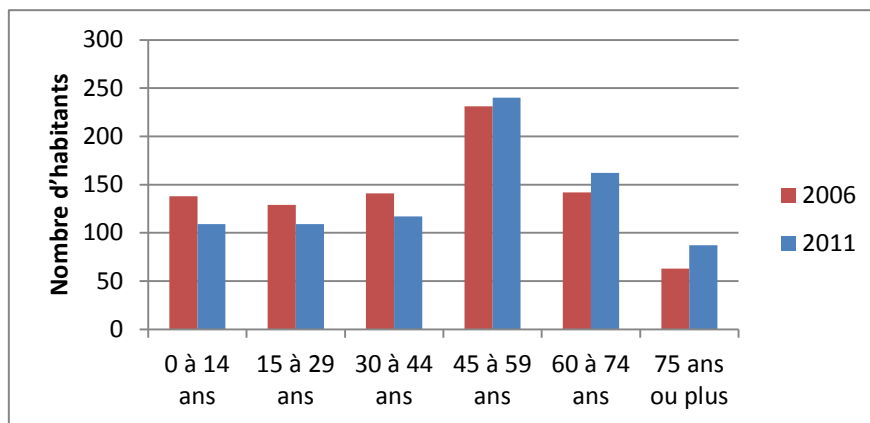


Figure 8 : Evolution de la structure d'âge de la population à Saint-Georges-Montcocq

Sur ce graphique, on constate qu'entre 2006 et 2011, la part des moins de 45 ans a baissé tandis que celle des plus de 45 ans a augmenté. Cela est dû notamment à la vieillesse de la population entre 2006 et 2011, certains habitants étant passés à la classe d'âge supérieure. Nous verrons par ailleurs que la population est plutôt sédentaire.

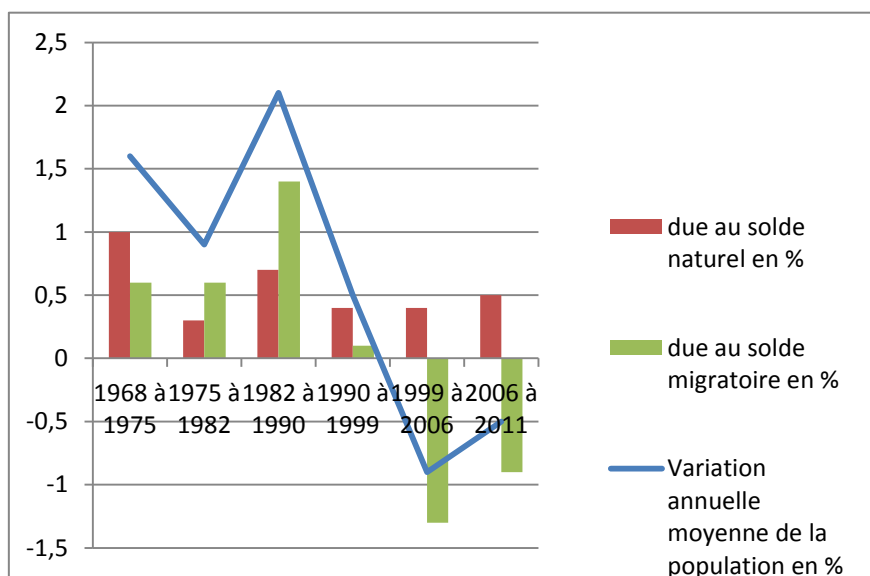


Figure 9 : Mouvement et solde migratoire de la population à Saint-Georges-Montcocq

Une diminution importante du solde migratoire de 1999 à 2006 peut être observée dans la commune. Il continue de diminuer entre 2006 et 2011. La baisse de la population s'expliquerait donc par la diminution du solde migratoire puisque le solde naturel augmente de 1999 à 2006 et de 2006 à 2011. Le solde naturel est depuis 1999 le seul facteur de croissance démographique communale. Par rapport aux caractéristiques de la commune, on observe une tendance à l'inverse pour le solde migratoire de l'Aire urbaine de Saint-Lô. Tandis que de 2006 à 2011 Saint-Georges-Montcocq perd des habitants à cause de la baisse du solde migratoire, l'aire urbaine gagne des habitants en raison de la hausse du solde migratoire.

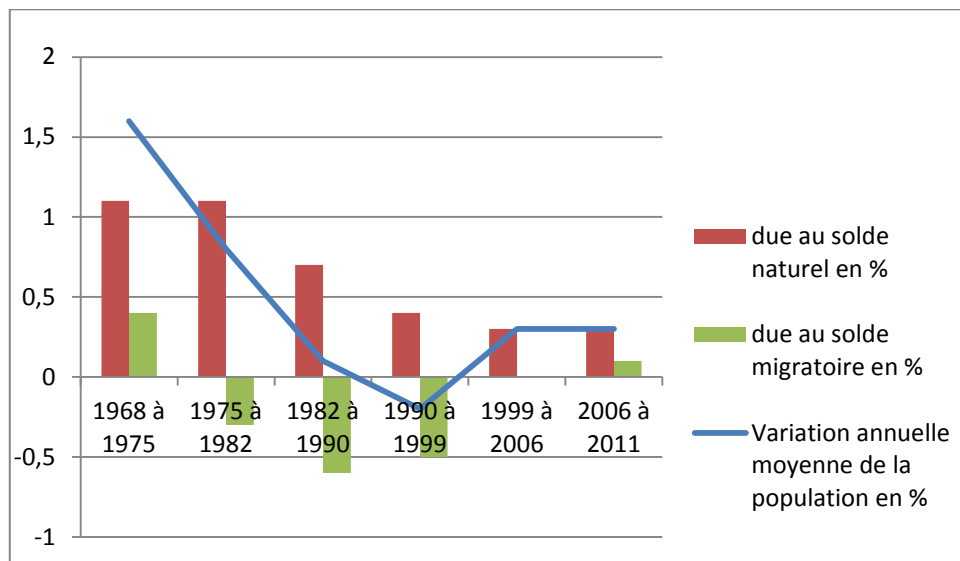


Figure 10 : Mouvement et solde migratoire de la population de l'aire urbaine de Saint-Lô

1.3 Emploi

Saint-Georges-Montcocq est ce que l'on appelle une commune-dortoir car comme on peut le constater sur ce diagramme en secteur, 90.1% de la population travaille ailleurs que dans la commune.

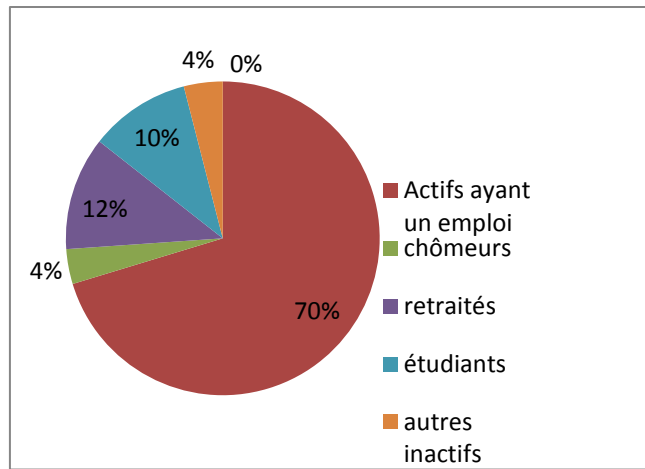


Figure 11 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

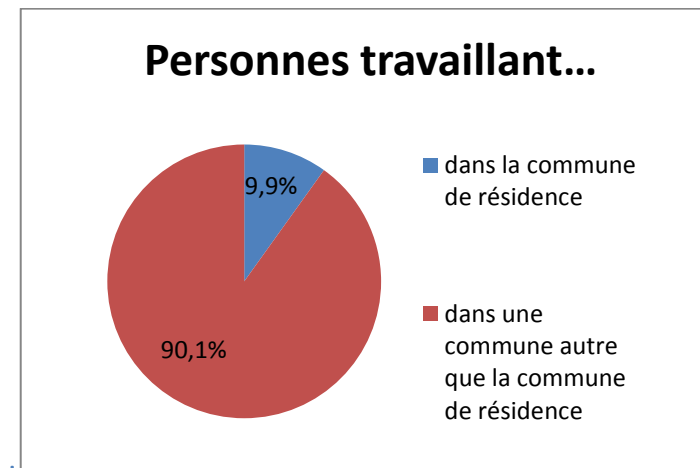


Figure 12 : Lieu de travail des habitants de Saint-Georges

Saint-Lô, commune limitrophe à Saint-Georges-Montcocq, est un pôle d'emploi important puisque selon l'INSEE en 2011, 5045 personnes travaillent dans la commune de Saint-Lô. En 2011, sur 375 actifs ayant un emploi et résidant dans la commune de Saint-Georges-Montcocq, 152 personnes ont un emploi dans la commune. Saint-Georges-Montcocq présente un indicateur de concentration d'emploi de 40.6, ce qui signifie qu'il y a 40 emplois se situant dans la zone pour 100 habitants actifs résidant dans la zone. Cet indicateur est en diminution par rapport à 2006 (de 33 %). Ceci s'explique notamment par un nombre plus important d'emplois dans la zone en 2006.

Il apparaît que 74% de la population de Saint-Georges-Montcocq est active dont 4% est au chômage. Par conséquent, 28% de la population est inactive dont 12% de retraités, 10% d'étudiants et 4% d'autres actifs.

Par ailleurs, d'après l'INSEE en 2011, 95.1% des ménages avaient au moins une voiture dont 51% 2 voitures ou plus. La population est par conséquent fortement motorisée.

1.4 Logements

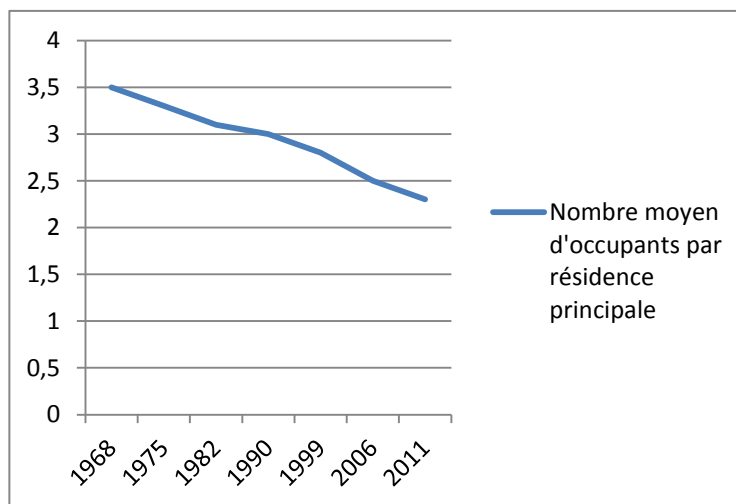


Figure 13 : Nombre moyen d'occupants par résidence principale à Saint-Georges

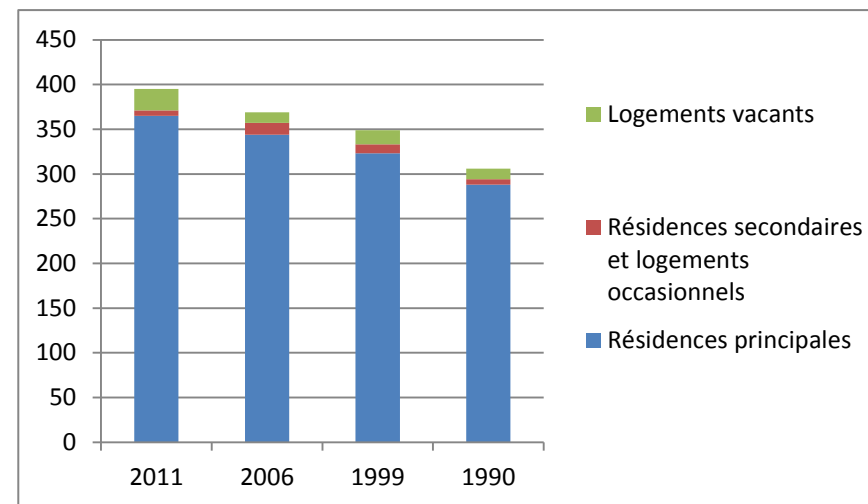


Figure 14 : Evolution du nombre de logements entre 1990 et 2011

Sur la Figure 13, une baisse du nombre d'occupants par résidence principale peut être observée de 1968 à 2011. Sur la Figure 14, la hausse du nombre de logements est plus importante entre 1990 et 1999 (de 14%), tandis qu'elle ralentie entre 1999 et 2006 (de 5.7%) et est quasi-constante de 2006 à 2011 (6.6%). D'après l'INSEE, la commune n'as pas de logements sociaux ce qui ne permet pas à la commune de disposer d'une attractivité pour certaines catégories de population. De plus, l'offre locative en 2011 ne représente uniquement que 60 logements.

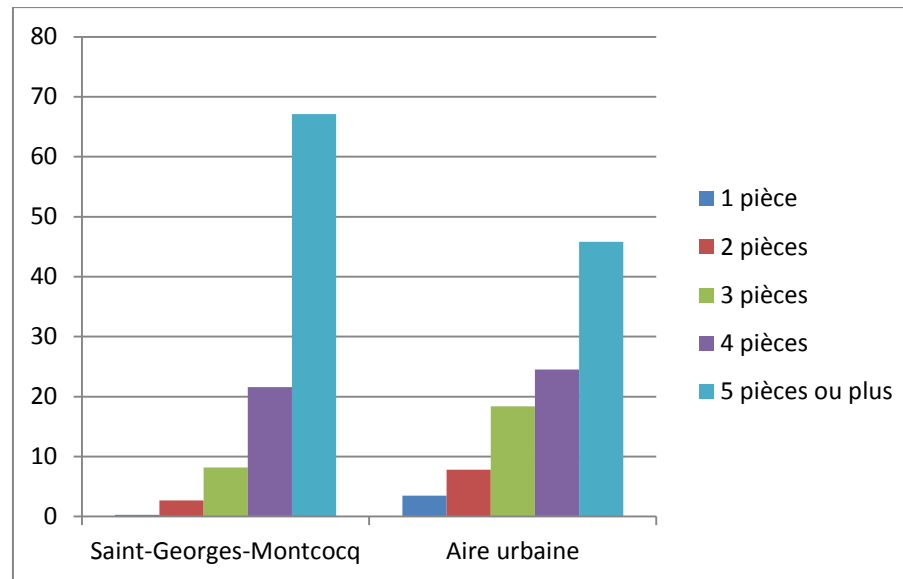


Figure 15 : Taille comparée des résidences principales en 2011

Sur la Figure 15, par rapport à l'Aire urbaine où la taille des résidences principales est davantage répartie bien qu'il y ait une dominance des 5 pièces et plus, Saint-Georges-Montcocq est remarquable par son pourcentage de logements de grande taille : 67.1% de T5 ou plus soit plus de la moitié du parc de logements. Les résidences principales de la commune sont donc des logements de très grande taille destinés à accueillir des familles. On remarque la sous-représentation de logements de petite taille, les logements de 1 pièce n'existant pas.

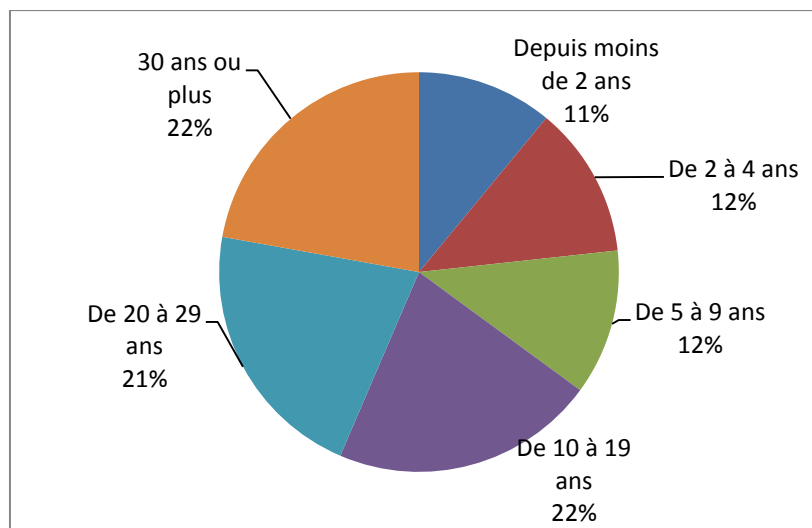


Figure 16 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2011

Les ménages à Saint-Georges-Montcocq sont sédentaires car 77% d'entre-eux sont dans la commune depuis au moins 5 ans dont 22% depuis plus de 30 ans. Seulement 11% d'entre eux ont emménagé depuis moins de 2 ans.

Un paradoxe apparaît dans l'offre de logements, de grande taille, alors que la commune compte une diminution du nombre d'occupants par résidence principale du fait du vieillissement de la population et de la diminution des familles nombreuses.

1.5 Principaux domaines d'activité

La présence de la RD974 est un facteur important dans le développement des commerces et des activités artisanales de la commune. Ces commerces de proximité comprennent une supérette et un bar tabac, et sont indispensables à la vie de la commune malgré

la proximité de Saint-Lô. Elle permet d'apporter des services proches des habitants et de créer une relative centralité dans le bourg. Par ailleurs, des activités artisanales et industrielles se développent aussi le long de la route. Cette localisation permet un « effet vitrine ». Au niveau économique, le parc Agro-alimentaire du Bocage est en construction le long de la route et l'« Espace émeraude » comprend des entreprises liées aux métiers du bois.

Inspirée par l'ouvrage de X.BROWAEYS et P.CHATELAIN- « *Etudier une commune ; paysages, territoires, populations, sociétés* » (cf annexe 1) et connaissant la commune de Saint-Georges-Montcocq, j'ai pu aboutir à ce tableau récapitulatif afin de connaître la disponibilité sur la commune et aux alentours des équipements administratifs, sportifs, de la santé de l'enseignement, du commerce et des loisirs.

Administration	Enseignement	Santé	Commerce
Canton : Saint-Lô	<u>Primaire</u> : Saint-Georges-Montcocq	<u>Médecin</u> : Saint-Lô, Agneaux	<u>Base (superette, café bar-tabac)</u> : Saint-Georges-Montcocq
Arrondissement : Saint-Lô	<u>Collèges</u> : Saint-Lô, Agneaux	<u>Clinique</u> : Saint-Lô	<u>Courants</u> : (base+ coiffure, bijouterie, petite librairie...) Saint-Lô, Agneaux
Département : Saint-Lô	<u>Lycée</u> : Saint-Lô, Agneaux	<u>Hôpital</u> général : Saint-Lô	<u>Spécialisés</u> (électroménager, meubles, supermarchés...) : Saint-Lô, Agneaux

Figure 17 : Tableau des résultats sur la disponibilité d'équipements diverses à Saint-Georges-Montcocq

Hypermarchés (fréquentés par les habitants de la commune en général) : Saint-Lô et Agneaux

Loisirs : Saint-Lô (boîte de nuit, théâtre...)

Café après 20h : Saint-Lô

Répartition des équipements et services à Saint-Georges-Montcocq



Figure 18 : Répartition des équipements et services à Saint-Georges-Montcocq

La commune de Saint-Georges-Montcocq accueille une école maternelle et une école primaire qui comprennent 117 élèves (115 élèves en septembre 2015 selon Ouest France). Il est important de maintenir le nombre d'élèves afin que l'école perdure.

1.6 Le Projet de Centre-Bourg

La commune de Saint-Georges-Montcocq est un village-rue (construction des maisons le long de la route départementale RD974, commerces en bord de route). Pour cette raison, un projet de nouveau centre-bourg est né ; il se situerait à l'Ouest de la départementale RD974. L'objectif de ce projet est d'augmenter le nombre d'habitants et d'affirmer la centralité du bourg avec ce développement urbain. Les enjeux de ce projet, prévu pour 2030, sont d'aller à l'encontre du vieillissement de la population afin d'équilibrer la pyramide des âges, d'augmenter le nombre d'habitants en augmentant le parc locatif et en créant des logements sociaux pour des personnes seules ou de jeunes familles et enfin de maintenir les équipements publics (l'école notamment) et des commerces de proximité.

C'est un projet qui comprend la construction de logements, dont :

- 40 à 50% en accession, soit 90 à 115 logements
- de 50 à 60% de locatif, soit 115 à 135 logements (dont 65 logements en locatif social).

Trois enjeux peuvent être discernés dans ce projet ; la création d'un cœur de bourg qui comprend : une place, ses services, ses commerces ; la construction de logements (proches de l'école) avec des jardins collectifs et un terrain multisports entre les résidences. Enfin le projet prévoit la construction de hameaux autour de ce centre (*cf Annexe 2*).

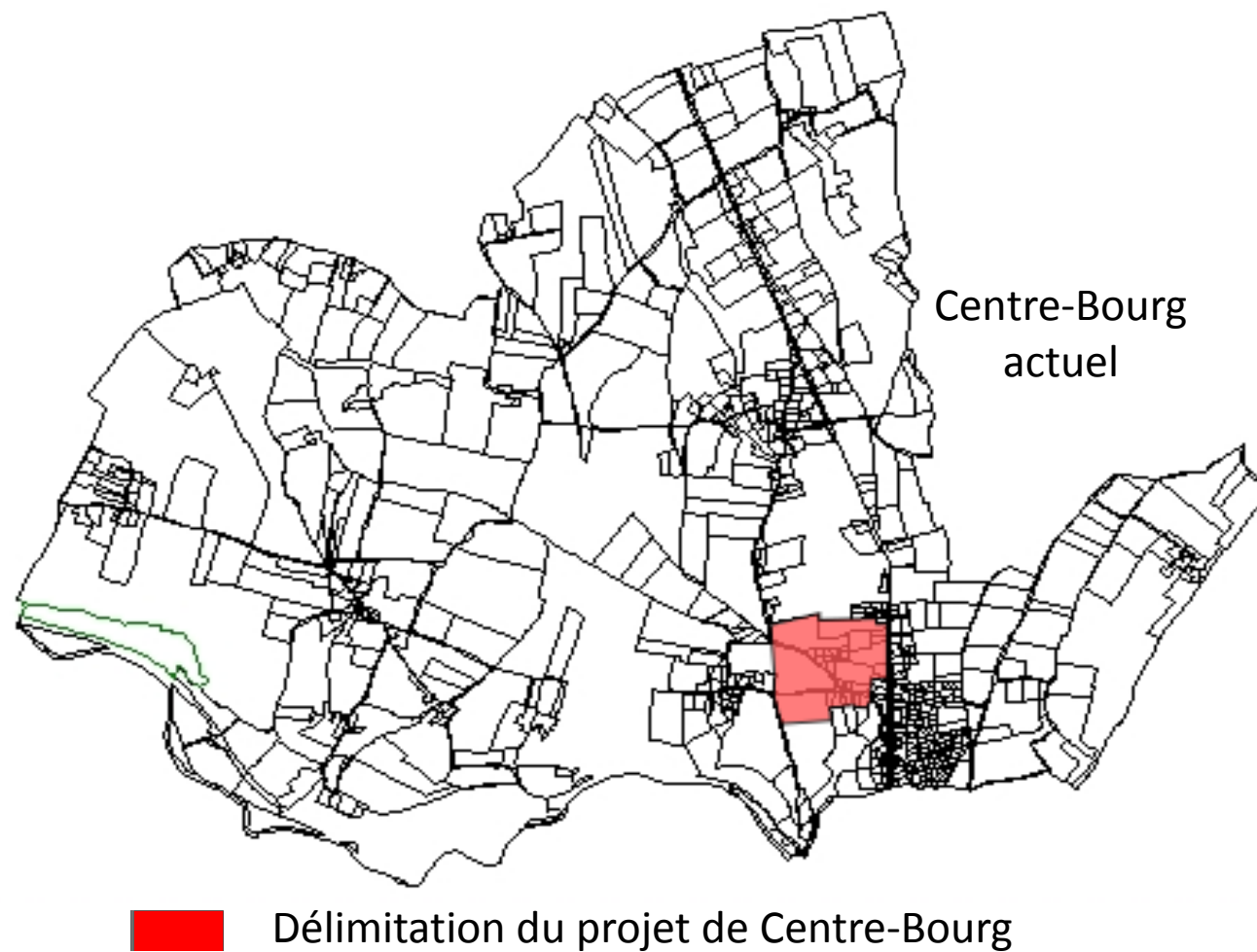


Figure 19 : Délimitation du projet de centre-bourg

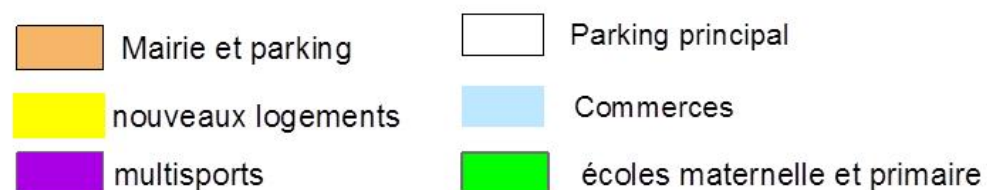
Pour faciliter l'observation de l'étendue de ce projet, j'ai réalisé une carte schématique montrant la situation de la commune actuellement, avant-projet, et une carte qui schématise la nouvelle organisation de la commune, après-projet.



 Salle polyvalente	 Commerces
 logements	 écoles maternelle et primaire
 stade de foot	 Terrains de tennis
 Entreprises (garage, entreprise du bâtiment)	 Mairie et parking

⁵
Sources: Géoportail, réalisation personnelle

Figure 20 : Organisation de la commune avant-projet



6
Sources: Géoportail et PADD de la commune réalisation personnelle

Figure 21 : Organisation de la commune après-projet

La disparition des équipements sportifs et de la salle polyvalente peut-être constatée sur le plan après-projet. Pour faire un grand parking et pour permettre la circulation à pied entre les différents quartiers, les terrains de tennis et la salle polyvalente sont remplacés par un parking. Le terrain de foot est occupé par des logements.

La commune de Saint-Georges-Montcocq est donc une commune-dortoir vieillissante mais dont le projet de centre-bourg devrait améliorer l'offre du parc de logements en l'adaptant davantage à la population de l'aire urbaine de Saint-Lô, afin d'accueillir de nouveaux habitants. Toutefois, les équipements sportifs devront être relocalisés. La commune a par conséquent prévu un emplacement à cet effet. Cependant favoriser l'activité physique et sportive sur la commune ne doit pas se réduire à la relocalisation d'équipements sportifs. Nous verrons que la politique actuelle en matière de sport est davantage tournée vers la santé et que les projets qui allient sport et santé sont en plein développement.

2. Diagnostic ciblé

Après avoir établi le diagnostic de la commune, ma problématique a été la suivante : « comment favoriser l'activité physique et sportive à Saint-Georges-Montcocq ? » Pour répondre à cette problématique, j'ai dans un premier temps analysé l'offre d'équipements sportifs et la demande et ce, à l'échelle de l'agglomération puis de la commune. Dans un deuxième temps, j'ai étudié les politiques sportives actuelles avec le Plan Régional « Sport Santé Bien-être » (SSBE), puis répertorié l'offre en sport et santé dans le pôle urbain de Saint-Lô (comprenant Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges-Montcocq). J'ai par ailleurs étudié les besoins et la demande en sport et santé sur ce même territoire. Enfin l'analyse de l'offre et des besoins de formation m'a paru importante au regard du plan SSBE.

2.1 Analyse de l'offre et de la demande en sport sur l'agglomération

2.1.1 Les équipements sportifs sur l'agglomération de Saint-Lô

Afin d'étudier l'offre d'équipements sportifs, j'ai consulté le site du recensement des équipements sportifs du gouvernement. D'après ce site, 70% des équipements sportifs de l'agglomération (avant le 1^{er} janvier 2014, le site n'ayant pas été mis à jour après la constitution de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Saint-Lô, au 1^{er} janvier 2014) sont situés sur la commune de Saint-Lô. Après une sélection de la famille d'équipements, il est possible de les localiser sur une carte interactive. J'ai ainsi sélectionné les équipements sportifs actuellement présents sur la commune de Saint-Georges-Montcocq afin de pouvoir observer le nombre et la proximité d'équipements semblables. De plus, en raison de la politique actuelle en matière de sport-santé expliquée ci-après, j'ai sélectionné la famille d'« équipements d'activité de forme et santé », comprenant les bassins d'exercices aquatiques, les salles de cours collectifs et les salles de musculation et de cardiotraining. On peut ainsi observer sur la carte ci-dessous un grand nombre de terrains de football (30 terrains) et de courts de tennis (10 équipements) sachant qu'un équipement peut contenir plusieurs équipements. Ce résultat n'est donc pas tout à fait exact mais permet d'avoir un aperçu des équipements disponibles. On observe par ailleurs peu d'équipements de boulodrome (6 équipements) et d'activité de formes et santé (3 équipements) (cf détail dans l'annexe 3). Plus on se rapproche du centre-ville de Saint-Lô, plus l'accès à un nombre plus important d'équipements sportifs se fait en peu de temps (de 0 à 5 minutes en voiture).

Famille d'équipements sportifs - source : Ministère en charge des sports - RES (21/05/2015)

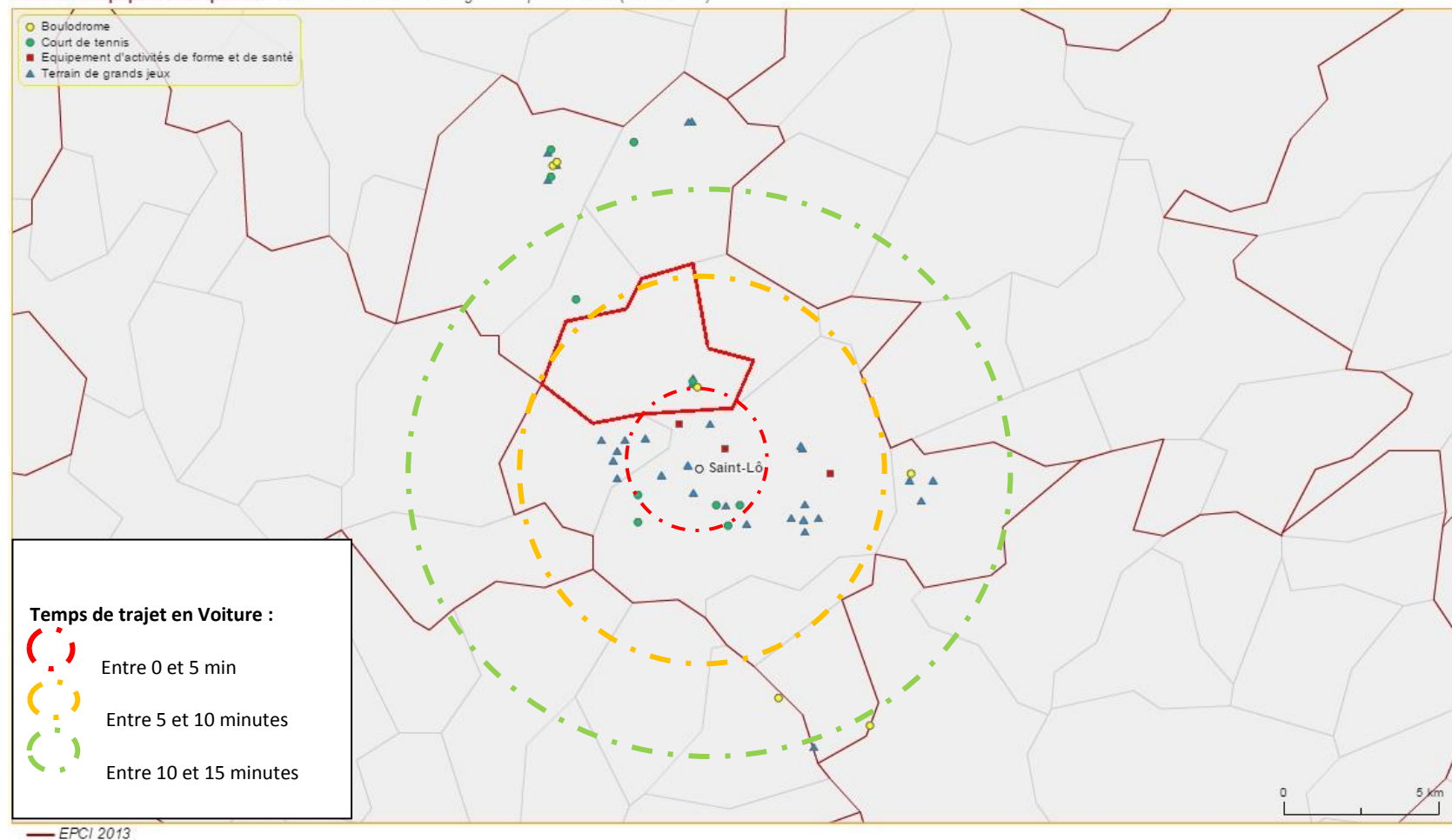


Figure 22 : Localisation de différents équipements sportifs et temps d'accessibilité du centre-ville de Saint-Lô

Sources : <http://www.res.sports.gouv.fr/> et <http://www.viamichelin.fr/web/Itineraires>, (réalisation personnelle)

2.1.2 Le profil des sportifs dans l'agglomération de Saint-Lô

Afin d'étudier la demande en activités sportives, j'ai contacté le service des sports de l'agglomération de Saint-Lô, qui m'a procuré la liste des clubs et associations par nombre d'adhérents. Il y a dans l'agglomération de Saint-Lô 12 880 adhérents à un club ou à une association sportive dont 10 896 communautaires et 1 984 extra-communautaires.

J'ai pu constater qu'il y avait un nombre plus important d'adhérents dans certains sports. Après avoir sélectionné les sports les plus représentés, j'ai comptabilisé le nombre d'adhérents, ce nombre n'étant pas exact car certains clubs ou associations n'ont pas renseigné leur nombre d'adhérents ou restent général quant à l'intitulé de leur structure ce qui ne m'a pas permis d'identifier un sport en particulier. La gymnastique avec 1973 adhérents, le football avec 927 adhérents et le tennis avec 884 adhérents sont les sports les plus pratiqués dans l'agglomération de Saint-Lô et d'après le nombre d'adhérents (cf Annexe 5).

De plus, dans l'agglomération de Saint-Lô, les adhérents à une association sportive ou à un club sont majoritairement des hommes qui ont plus de 18 ans.

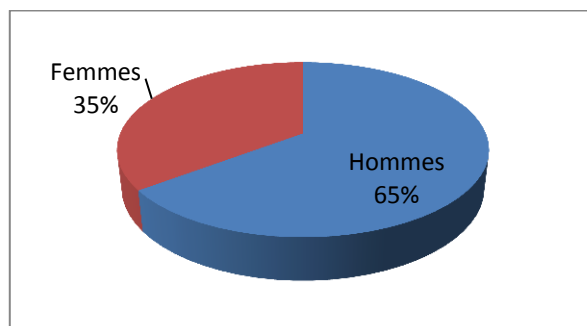


Figure 23 : Répartition des adhérents à un club ou association sportive selon leur sexe

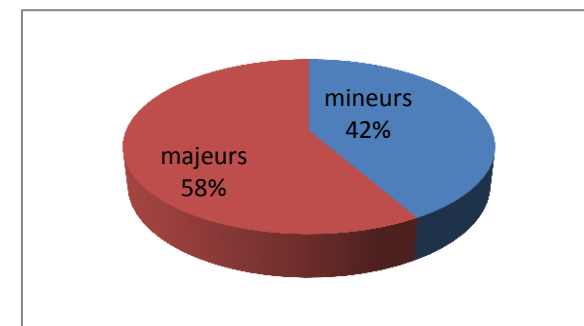


Figure 24 : Age des adhérents à un club ou association sportive dans l'agglomération de Saint-Lô

2.2 Analyse de l'offre et de la demande en sport sur la commune étudiée

2.2.1 Les équipements sportifs dans la commune

La commune de Saint-Georges-Montcocq compte actuellement 5 équipements sportifs principaux que nous avons évoqués auparavant dans la présentation de la commune (*cf Figure 18 et 20*). La commune n'a pas de club de football. Par conséquent le terrain de football n'est utilisé que rarement et par des clubs des communes aux alentours selon le service des sports de l'agglomération. La petite salle polyvalente est utilisée pour de la gymnastique, zumba et les activités périscolaires. La grande salle polyvalente sert à l'association de tennis de la commune comme terrain couvert. Toutefois celui-ci ne répond pas aux normes de sécurités idéales pour en faire un court de tennis de compétition. Le club de tennis souhaite en effet se développer en ayant des équipements aux normes pour la compétition.



Figure 25 : Grande salle polyvalente (réalisation personnelle)



Figure 26 : Petite salle polyvalente (réalisation personnelle)

2.2.2 Le profil des sportifs de ces équipements

Pour avoir des informations sur la demande de ces équipements, qui vont disparaître avec le projet de centre-bourg, j'ai contacté le directeur de l'association de tennis, ses équipements étant beaucoup utilisés, par une centaine de personnes.

Par ailleurs, ces sportifs ne viennent pas uniquement de Saint-Georges-Montcocq mais aussi d'autres communes limitrophes ou plus éloignées ce qui montre l'attractivité de cette association.

De plus, l'association est marquée par un nombre d'adhérents jeunes, la majorité ayant entre 6 et 17 ans. Les hommes sont davantage représentés, 73% contre 27% pour les femmes.

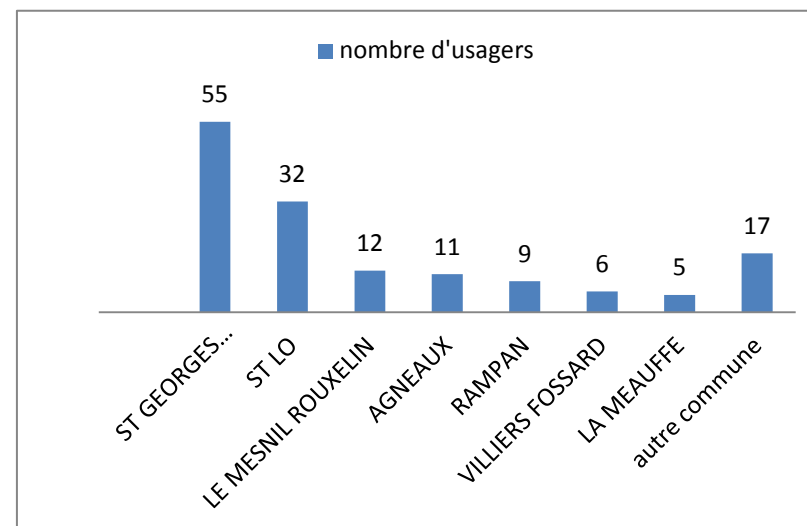


Figure 27 : Répartition des usagers des courts de tennis par commune d'origine

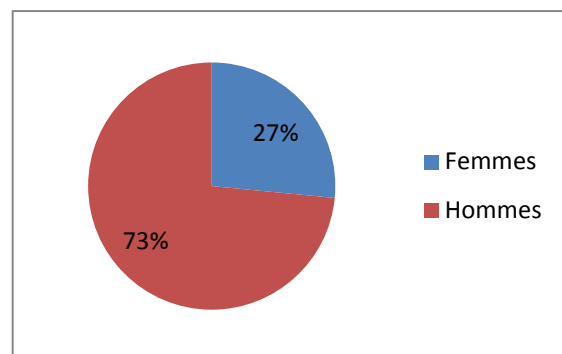


Figure 28 : Sexe des usagers des courts de tennis

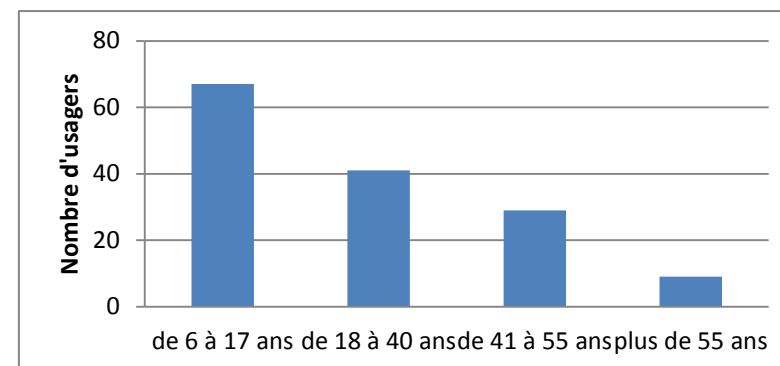


Figure 29 : Age des usagers des courts de tennis

A travers ces deux parties du diagnostic, nous avons pu avoir un premier aperçu de l'offre et de la demande en sport à l'échelle de

l'agglomération mais aussi à l'échelle communale. Dans les parties suivantes du diagnostic, nous verrons que favoriser l'activité physique aide aussi à améliorer sa santé et que des activités alliant sport et santé attirent de plus en plus de pratiquants.

2.3 Le Plan régional « Sport Santé Bien-Être »

Le 10 octobre 2012, Madame Valérie Fourneyron, ministre des sports, et Madame Marisol Touraine, ministre de la santé, ont présenté conjointement le plan « Sport Santé Bien être » (SSBE) mettant l'accent sur l'importance des Activités Physiques et Sportives (APS) pour la santé publique et sur leur accessibilité pour tous. Ainsi un plan régional Sport Santé Bien-Être a été créé en Basse-Normandie. Pour y avoir accès, j'ai dû contacter le service des sports de la DRJSCS de Basse-Normandie, le plan n'ayant pas encore été mis en ligne.

Une première version du plan datant d'Avril 2013 (*cf extrait Annexe 6*), comprend comme objectif principal la réalisation d'un diagnostic sur l'offre en APS et sur l'analyse des besoins. Les objectifs spécifiques de ce plan sont de promouvoir et développer la pratique des APS pour les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles, pour les personnes avançant en âge, pour les personnes en situation de handicap dans les Etablissement d'Habitation pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il doit apparaître une prise en compte de l'activité physique et sportive comme facteur de santé au sein des territoires et des dispositifs de collaboration des acteurs régionaux doivent être mis en place afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs.

Une deuxième version définit un plan d'action pour la réalisation de ces objectifs. Ainsi pour communiquer sur l'offre d'équipements existants, un site internet a été créé afin d'informer la population sur l'offre d'APS adaptées à des pathologies diverses. Le but de ce plan est de développer l'offre d'APS dans l'Education Thérapeutique de la personne si elle est atteinte d'une maladie chronique. Mais aussi de développer des projets d'activités adaptées aux seniors (prévention des chutes, gymnastique douce, gym mémoire, séjours seniors....). Un recensement de l'ensemble des Activités Physiques Adaptées (APA) dans les EHPAD, et sur l'accessibilité des équipements sportifs doit être réalisé par la DRJSCS. La création d'un comité de pilotage devrait par ailleurs permettre de mobiliser le maximum d'acteurs. L'offre de formation des professionnels de santé doit aussi être adaptée pour répondre aux besoins par des formations initiales et continues.

Ainsi le plan régional « Sport Santé Bien-Être » vise à lier le sport et la santé en mettant en place des systèmes de collaborations entre les acteurs du sport et de la santé mais aussi en adaptant l'offre de formation des encadrants d'APS tournés vers la santé. La finalité

est de pouvoir pratiquer une activité physique qui correspond aux besoins de la personne, quel que soient son âge, sa situation de handicap ou encore sa maladie. L'APS doit pouvoir leur permettre d'améliorer sa santé et son bien-être par la pratique sportive mais aussi par la socialisation qu'apporte la pratique d'une APS.

2.4 Etude de l'offre en sport et santé

Après l'analyse du plan « Sport Santé Bien être » j'ai pu m'inspirer de la même démarche afin de réaliser le diagnostic de l'offre actuelle en sports et santé, des structures qui accueillent des personnes en situation de handicap et de l'offre médicale dans le pôle urbain de Saint-Lô.

2.4.1 L'offre en sport et santé

En se basant sur l'annuaire régional des structures proposant une activité adaptée, en lien avec la santé, il existe seulement deux structures à Saint-Lô approuvées par l'Etat. Il s'agit d'un club d'équitation traitant des maladies neurodégénératives mais aussi du handicap. La deuxième structure, la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) est une association qui propose des activités multisports, de la gymnastique, de la marche nordique, des programmes d'activité spécialisées comme l'équilibre ou la gym mémoire et pouvant accueillir un public spécifique comme les personnes atteintes de cancer, d'obésité, de diabète ou encore qui propose pour les personnes âgées un atelier de maintien d'équilibre.

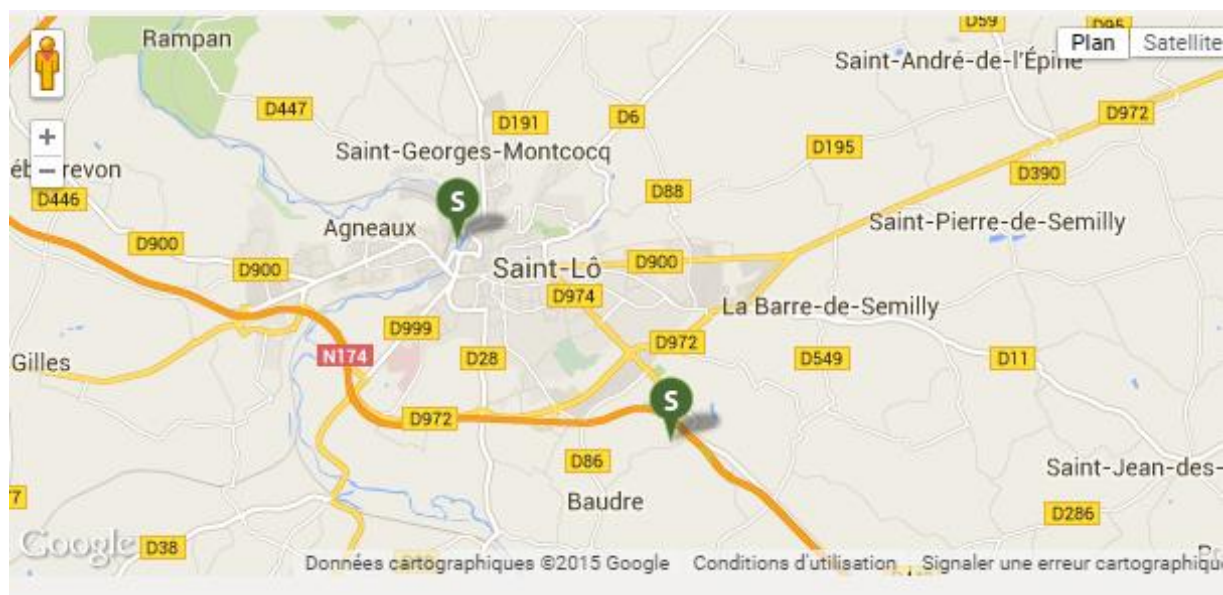


Figure 30 : Localisation des structures Sport-Santé répertoriées par le site régional « sport santé »

Sources : <http://www.sport-sante-bassenormandie.fr/>

J'ai contacté des responsables de ces structures afin d'être informée sur l'offre de ces activités en particulier dans la Manche. La FFEPGV est implantée pratiquement sur tout le territoire de la Manche avec 173 associations et 90 animateurs (chiffres de 2013-2014), dans une commune sur trois sauf dans le Sud Manche, zone rurale plus désertique. Pour une meilleure répartition géographique, 3 groupements d'employeurs ont été créés, l'EPGV du Nord Cotentin, du Centre Manche et du Sud Manche. J'ai pu avoir accès à la répartition des associations par groupements et ainsi observer qu'il existe 68 associations de l'EPGV dans le Centre-Manche, la région de Saint-Lô. Toutefois d'après Monsieur Sylvain ANCEAUME, conseiller de développement, « on rencontre parfois des problèmes pour trouver des salles. Il n'y a pas de locaux propres à l'association. C'est la collectivité territoriale qui fait payer les salles ». La FFEPGV est actuellement locataire à Saint-Lô des bureaux du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Manche. Des ateliers de sport-santé ont déjà été annulés à cause du manque de disponibilité de salles.



Sources : Dossier de présentation de l'EPGV

Figure 31 : Carte d'implantation de la FFEPGV dans la Manche

2.4.2 L'offre de structures accueillant des personnes en situation de handicap

Le gouvernement a par ailleurs répertorié les structures accueillant des personnes en situation de handicap pour faciliter les

recherches des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent trouver une APS qui leur correspond.



Figure 32 : Localisation des structures pouvant accueillir des personnes en situation de handicap

Sources : <http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Sur la commune de Saint-Lô, 5 structures accueillent des personnes en situation de handicap et 6 peuvent accueillir des personnes en situation de handicap.

2.4.3 L'offre d'Activités Physiques Adaptées (APA) pour les résidents en EHPAD

Il existe trois EHPAD sur Saint-Lô et aux alentours (dans les communes de Saint-Clair-sur-Elle et de Torigny-sur-Vire). Pour connaître

l'offre d'APA j'ai contacté ces trois structures afin de savoir si elles proposaient une offre régulière.

Localisation de l'établissement EHPAD	Type d'activité proposée	Fréquence de l'activité
Saint-Lô	Ergothérapie ¹	1 fois par semaine
Saint-Clair-sur-Elle (10 km)	Gymnastique douce	1 fois par semaine
Torigny-sur-Vire (12 km)	Gymnastique douce	1 fois par semaine

Il y a donc une offre d'APA pour les personnes en EHPAD. Cependant cette offre reste proposée de manière collective et non individualisée. Si elle convient à certaines personnes, elle peut aussi ne pas convenir à d'autres qui ont besoin d'une APA spécifique.

2.4.4 L'offre médicale

Dans le cadre de mon projet, il me paraissait important de répertorier l'offre de médecins et leur répartition dans le pôle urbain de Saint-Lô. Dans les pages jaunes, 20 médecins sont répertoriés dont 9 médecins ne faisant pas partie d'un pôle médical. Il n'y a pas de médecin dans la commune de Saint-Georges-Montcocq. L'offre médicale est concentrée au Sud de la commune, sur Saint-Lô et Agneaux. Par ailleurs au Nord de l'aire urbaine de Saint-Lô, il n'y a pas de médecin dans les communes de Rampan, la Meauffe, Le Mesnil-Rouxelin, qui sont les communes limitrophes au Nord de Saint-Georges. Si on considère l'ensemble des communes limitrophes au Nord de Saint-Georges et en comptant Saint-Georges, 2638 habitants (recensement de l'INSEE, 2011) n'ont pas accès à une offre de soins dans leur commune.

¹ L'ergothérapie correspond à une activité qui vise à améliorer les capacités d'agir de la personne pour améliorer son environnement quotidien et social.

2.5 Etude de la demande et des besoins en équipements sports et santé

2.5.1 Etude de la demande sur les équipements sport et santé actuels

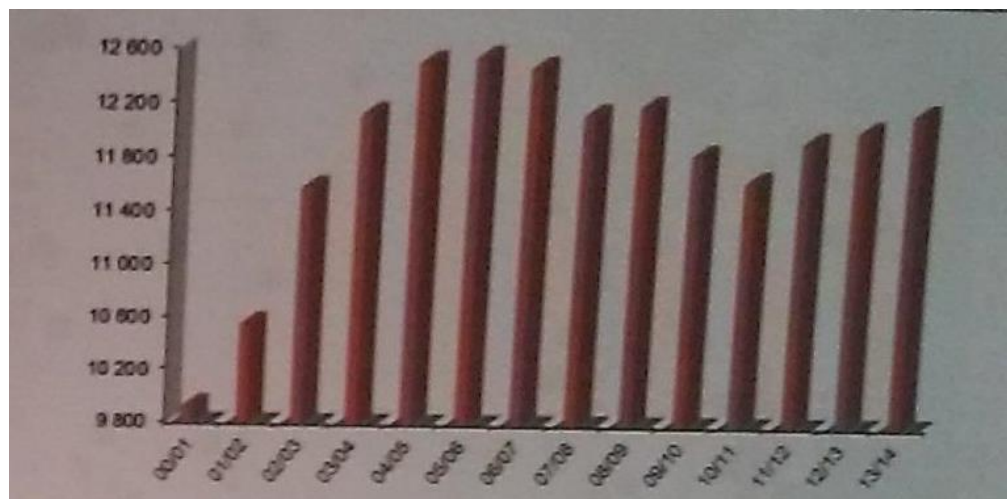
Afin d'étudier la demande en sport-santé, j'ai interrogé les structures qui proposent ces activités pour connaître le nombre d'adhérents, leur profil, et connaître l'ampleur du développement de ces activités qui allient sport et santé.

Club d'équitation « Le Picotin »

Etant installés à Saint-Lô il y a 4 ans, le club n'a cessé de connaître une augmentation constante d'adhérents en situation de handicap avec 80 à 85 cavaliers inscrits, dont 70 pratiquent l'équitation une fois par semaine.

FFEPGV

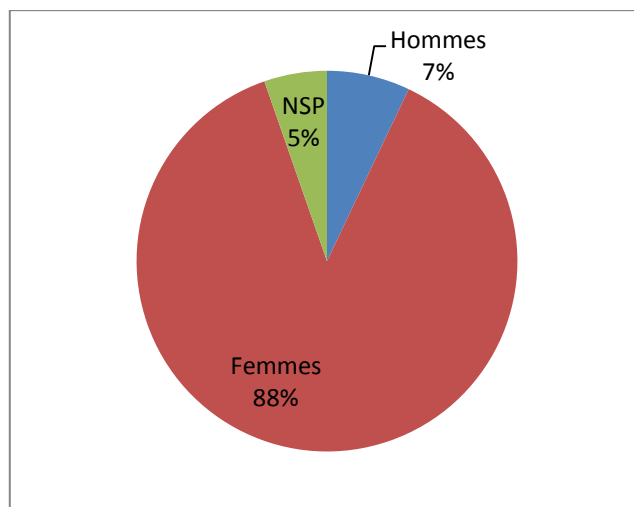
L'association compte 12 181 licenciés (chiffres de 2013-2014) dans la Manche, représentant 2.4% de la population soit plus d'un habitant sur 50 dans la Manche.



Sources : Dossier de présentation de l'EPGV

Figure 33 : Evolution du nombre de licenciés de la FFEPGV entre 2000 et 2014 dans la Manche

Les femmes sont les plus représentées dans cette association avec 10 671 femmes et 860 hommes. De plus la classe d'âge la plus représentative chez les hommes comme chez les femmes sont les seniors de 60 à 69 ans (*cf annexe 4*)



Sources : Dossier de présentation de l'EPGV

Figure 34 : Répartition des pratiquants selon leur sexe

L'association a plusieurs projets de développement qu'elle souhaiterait suivre, notamment le développement du sport sur ordonnance médicale et de la gym en extérieur.

2.5.2 Le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 30 octobre 2013 a pour but de fédérer les acteurs et d'améliorer la santé de la population en Basse-Normandie. Ses objectifs sont d'agir pour le redressement des conditions de vie sur un territoire de proximité et de mettre en

commun les actions des acteurs locaux.

Pour cela une analyse des besoins est effectuée par une approche fondée sur l'observation et l'exploitation des données disponibles qui a abouti à l'Atlas de la santé en Basse-Normandie (*cf extrait annexe 9*). Une analyse de l'état de santé du pays Saint-Lois a été effectuée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). De ce bilan, a été mise en valeur une remarque concernant le taux élevé de mortalité par maladies cérébrovasculaires concernant les deux sexes. Dans la Manche, la mortalité est globalement supérieure aux standards nationaux. En ce qui concerne les hommes les causes sont le suicide, la consommation excessive d'alcool et surtout les cardiopathies ischémiques (maladie cardiovasculaire) par le nombre tandis que pour les femmes, les causes sont plus diffuses. Elles peuvent être dues aux accidents de la circulation, à la consommation de tabac et également aux cardiopathies ischémiques.

Une autre approche, plus directe par l'interrogation des populations et des acteurs de santé a abouti sur le résultat d'une enquête menée entre fin juin et fin septembre 2010 par la consultation par Pays. Ainsi 830 personnes ont été consultées en Basse-Normandie dont des élus, des usagers, des habitants ou professionnels de santé. 221 personnes ont participé dans la Manche et 33% ont exprimé un besoin de santé majeur pour le handicap et le vieillissement tandis que 22% pour la santé mentale et 17% pour les maladies chroniques.

Presque 2500 besoins de santé exprimés	Région	Calvados	Manche	Orne
Handicap et Vieillessement	28%	23%	33%	36%
Périnatalité	7%	4%	13%	5%
Santé Mentale	24%	26%	22%	23%
Risques Sanitaires	2%	4%	1%	1%
Maladie chronique	16%	17%	17%	14%
Accessibilité sociale	3%	3%	2%	4%
Accessibilité géographique	8%	7%	7%	10%
Autres maux physiques	9%	15%	5%	3%

Nombre de participants	830	327	221	282
-------------------------------	------------	------------	------------	------------

Figure 35 : Résultat de l'enquête du CLS

2.6 L'offre et les besoins en formation sport et santé

Le développement d'une offre de formation adaptée est indispensable à l'encadrement d'une APA. Pour cette raison le plan SSBE souhaite prévoir le développement d'actions de formation pour les éducateurs sportifs et les animateurs bénévoles. Le champ de l'animation « sport-santé » n'est actuellement régi par aucun diplôme spécifique. Ce sont en général les éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme délivré par le ministère des sports, par l'enseignement supérieur ou par le mouvement sportif, qui investissent ces nouveaux emplois.

La structure FFEPGV située à Saint-Lô propose des offres de formations pour former des encadrants au sport-santé. Mais c'est une offre de formation dispersée sur plusieurs communes, il n'y a pas de vrai centre de formation. Dans la région de Basse-Normandie et le département du Calvados il existe le CRAF2S (Centre Régional d'Action et de Formation Sport Santé), un organisme de formation spécialisé dans le secteur du sport et de la santé. Il est situé à Houlgate, à 20 minutes au Nord-Est de Caen en voiture, à 1 heure 20 de Saint-Lô en voiture. Après entretien avec un responsable de la FEPGV, cette distance peut parfois constituer un frein à la formation d'animateurs sport-santé.

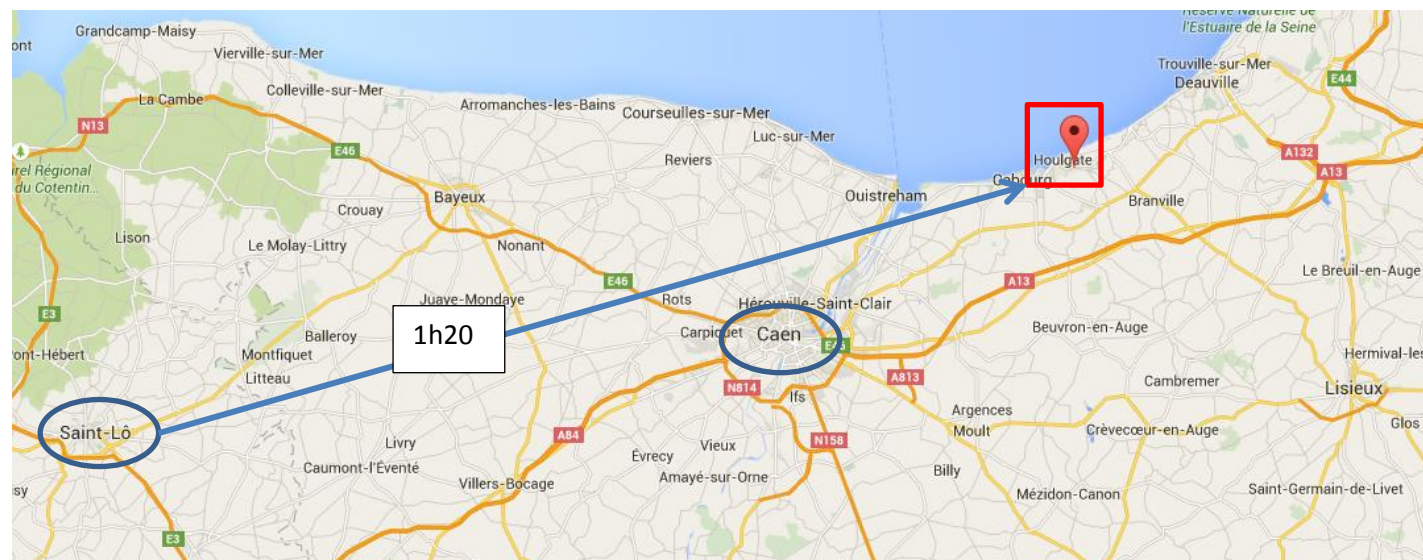


Figure 36 : Localisation du CRAF2S (Centre Régional d'Action et de Formation Sport Santé)

La majorité des pratiquants sport-santé de la FFEPGV sont des seniors. Le sport-santé pourrait donc correspondre aux besoins exprimé par la population du pays Saint-Lois et donc de prendre en compte le vieillissement de la population.

A travers ce diagnostic, nous avons pu voir dans quelle mesure il existe actuellement un développement de structures proposant des activités alliant sport et santé. Encouragées par le gouvernement, ces activités sont bénéfiques pour tous, que l'on soit une personne atteinte de maladies chroniques, en situation de handicap ou sans problème de santé particulier. Si toutefois certaines associations et clubs développent ces activités dans la région de Saint-Lô, elles sont parfois freinées par un manque de disponibilité de salles adaptées. De plus, le département de la Manche ne possède pas actuellement un véritable centre de formation pour les animateurs souhaitant se spécialiser dans les activités sport santé.

3. Présentation de la zone d'étude et propositions d'aménagement

3.1 Présentation de la zone d'étude

3.1.1 Superficies et classement des zones

Afin de relocaliser ses équipements sportifs, la commune a prévu d'acquérir les parcelles situées à l'Ouest du projet de centre-bourg, sur la ferme de la Petellerie. Cette ferme est actuellement mise en vente par son propriétaire qui loue ses parcelles à des agriculteurs. C'est une zone classée à urbaniser (AU), urbanisée (U) à cause de la présence des bâtiments de la ferme et naturelle (N). Le classement en zone N n'est pas un problème puisque le règlement peut prévoir une spécialisation de ces zones, en les réservant par exemple à des installations sportives ou de loisirs. La superficie de ces parcelles est d'environ 5,7 hectares (*sources : géoportail*) avec les logements prévus au Nord dans le projet de centre-bourg.



Figure 37 : Localisation de la zone d'étude et du projet de centre-bourg

3.1.2 Les bâtiments actuels

Le terrain de la ferme de la Petellerie compte actuellement un certain nombre de bâtiments plus ou moins en bon état. Certains bâtiments contiennent de l'amiante. D'après le Maire de la commune, il serait plus rentable de les démolir plutôt que de les désamianter et de les rénover.



Figure 38 : Schéma d'organisation des bâtiments de la ferme

Sources : *géoportail.fr*, photos et schéma de réalisation personnelle

3.1.3 Réseau routier actuel et transports en commun

La zone d'étude est relativement bien accessible avec la proximité de la D974 et d'une route communale. La commune est aussi desservie par deux bus et par 4 arrêts de bus dont 1 à la Mairie (cf annexe 8).

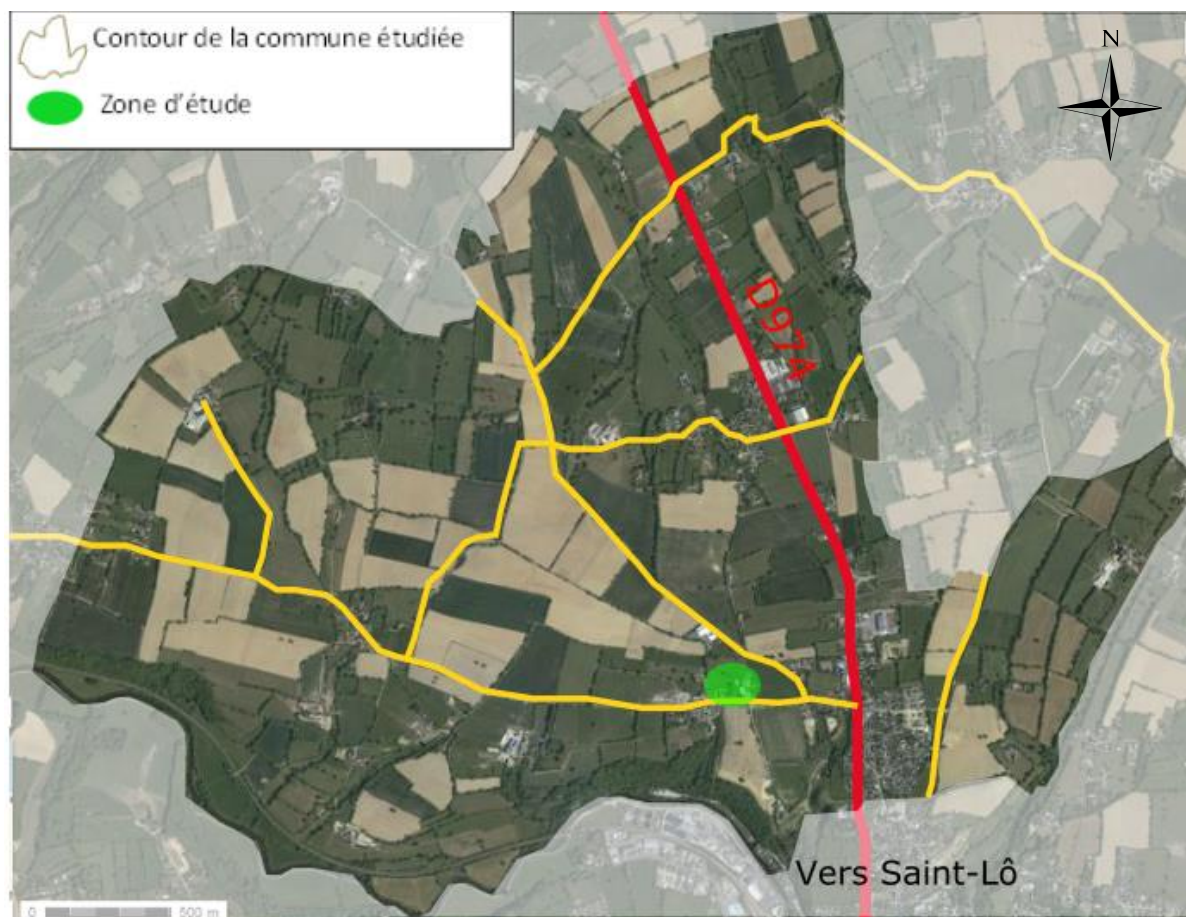


Figure 39 : Localisation et accessibilité de la zone d'étude

Sources : geoportail.fr, réalisation personnelle

La ferme de la Petellerie comporte un certain nombre d'avantages quant à sa bonne localisation (proche du futur centre-bourg) et à proximité de Saint-Lô. Une partie du terrain de la ferme est classée en zone Naturelle, ce qui implique pour les futurs aménagements des constructions qui respectent l'environnement actuel de la ferme.

3.2 Propositions d'aménagement

La disparition des équipements sportifs dans le projet de centre-bourg m'a amenée à m'interroger sur la manière dont il est possible de favoriser l'activité physique à Saint-Georges-Montcocq mais aussi dans les communes aux alentours, notamment à Saint-Lô. Dans mon diagnostic ciblé le développement du sport-santé dans la politique régionale et Nationale actuelle et le besoin d'établir des liens entre les acteurs de santé et les encadrants sportifs a été mis en valeur. Mes propositions d'aménagement s'orientent par conséquent en ce sens avec la prise en compte de différents enjeux.

3.2.1 Enjeux et pistes d'action

Enjeux

Les aménagements proposés vont avoir plusieurs enjeux. Ces changements vont tout d'abord avoir des conséquences sur la population locale, mais ont aussi des conséquences à une plus grande échelle, pouvant rayonner à une échelle départementale voire régionale.

L'objectif principal de ces aménagements est de favoriser l'activité physique pour tous en développant une structure innovante permettant de faire le lien entre les acteurs de la santé et les éducateurs sportifs.

Cette même structure devra être rendue accessible pour les usagers en facilitant l'accès au réseau routier (voiture et transport en commun) et l'emploi des mobilités douces (vélo).

La pratique d'une activité physique ayant tendance à apparaître de manière de plus en plus autocontrôlée avec de moins en moins

d'encadrement, certains aménagements devraient permettre au simple promeneur ou au sportif d'allier pratique physique et santé dans un milieu agréable.

Enfin, ces aménagements doivent pouvoir s'inscrire dans l'environnement en respectant l'ancienneté des bâtiments de la ferme de la Petellerie.

Les pistes d'action

A partir du diagnostic connu de la commune et de Saint-Georges-Montcocq et des données récoltées sur le sujet du sport et de la santé, il est possible de proposer des solutions qui prennent en compte l'évolution des tendances en matière de sport et santé et des besoins de la population.

Ces aménagements peuvent se décliner en plusieurs étapes :

- ✓ La création d'une structure alliant les professionnels de sport et santé par la création d'un pôle sport santé et d'un centre de formation et de salles pour la pratique de ces activités.
- ✓ Ces équipements doivent être rendus accessibles pour les automobilistes mais aussi favoriser le développement de mobilités douces. La création de places de stationnement, d'un abri à vélos et d'un arrêt de bus devrait permettre d'agir en ce sens.
- ✓ L'activité physique autocontrôlée devrait être encouragée par la mise à disposition de modules ludiques dans un cadre d'extérieur agréable.

3.2.2 Le pôle Sport-Santé

Le pôle sport santé a pour but d'asseoir la spécificité du sport santé en mettant en lien direct les professionnels de santé avec les animateurs sportifs, leurs actions s'appuyant sur le plan régional de Basse-Normandie « Sport, Santé, Bien-Être ».

Le sport sur ordonnance

Le but de cette structure est d'être ouverte à tous et d'aller plus loin que de la simple incitation au sport pour prévenir des maladies ou les traiter. Dans certains cas, comme pour les patients atteints de maladies comme l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le handicap physique et mental, un dispositif de sport sur ordonnance est mis en place. Selon les besoins du patient et ses problèmes de santé, un diagnostic sera établi et l'activité physique sera prescrite sur ordonnance, adaptée, et pratiquée régulièrement. Cette démarche est innovante car elle n'existe en France pour l'instant qu'à Strasbourg. Mis en place en 2012, ce dispositif fonctionne puisque 30 à 50 patients intègrent le dispositif chaque mois. Selon l'étude de William Gasparini, directeur de l'équipe de recherche « Sport et Sciences Sociales » à Strasbourg, ce dispositif a aussi permis de réduire les inégalités d'accès au soin car la plupart des patients atteints de ces maladies n'ont pas eu par le passé une incitation à pratiquer une activité physique. Le sport sur ordonnance se caractérise aussi par sa gratuité et permet de réduire les traitements médicamenteux.

Les médecins du pôle Sport-Santé et les médecins généralistes de Saint-Lô et du département qui le souhaitent devront signer une charte d'engagement « sport-santé sur ordonnance ». Le patient fera appel aux éducateurs sportifs qui détermineront le type d'activité lui correspondant, et s'assureront de sa motivation et de son bien-être.

Structure du pôle Santé

Deux bâtiments de la ferme peuvent être restaurés et une extension devrait permettre de les relier afin de créer le pôle sport-santé. Ainsi, la surface au sol du pôle Santé devrait être d'un peu plus de 1000 m². Le bâtiment en bord de route comprendra 10 pièces individuelles pour les médecins généralistes, diététiciens et sophrologues. L'autre bâtiment conservé comprendra des salles spécialisées pour la Kinésithérapie.

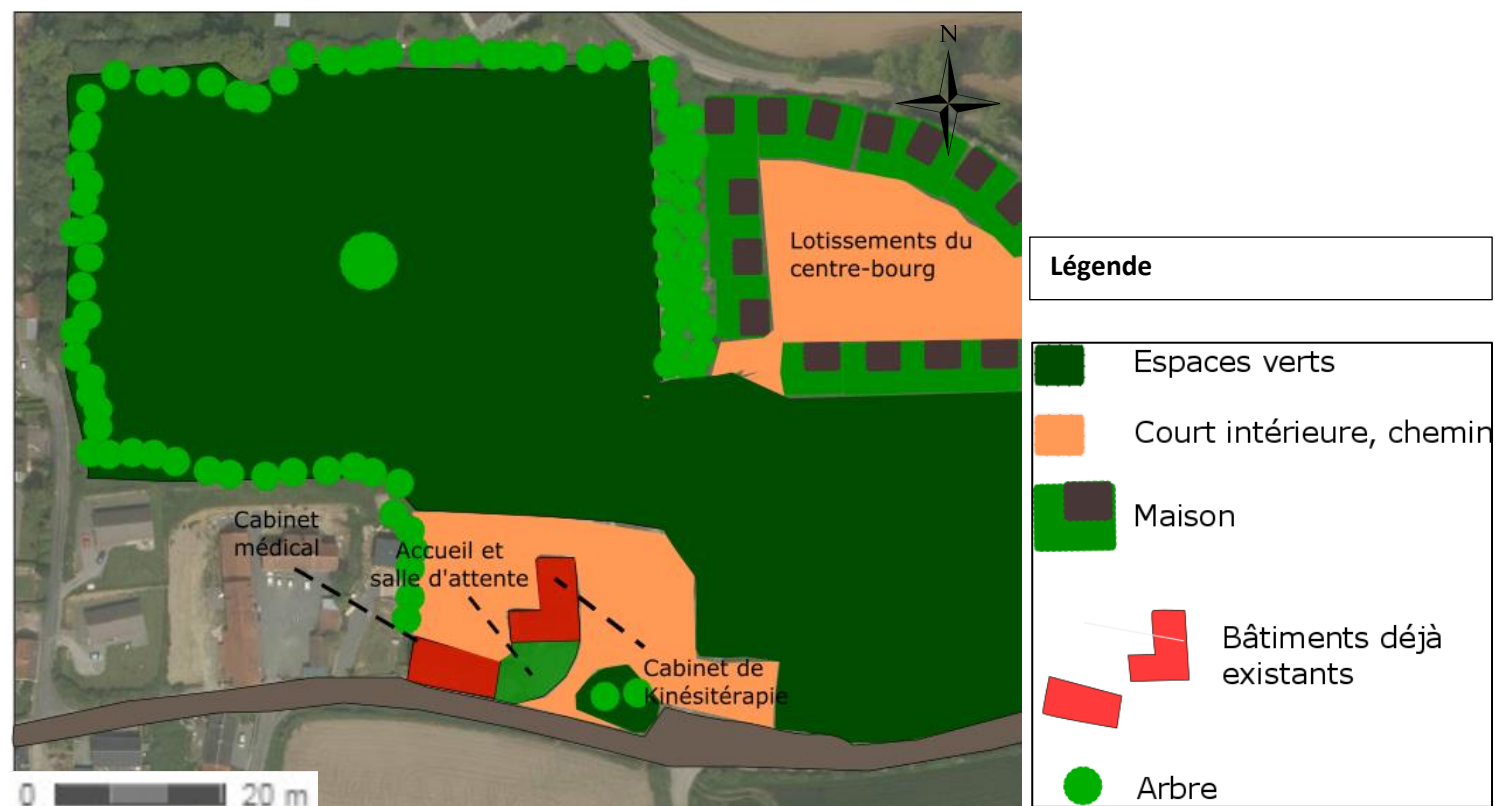


Figure 41 : Schéma et localisation du pôle santé dans la zone d'étude

Sources : géoportail, réalisation personnelle sur Inkscape

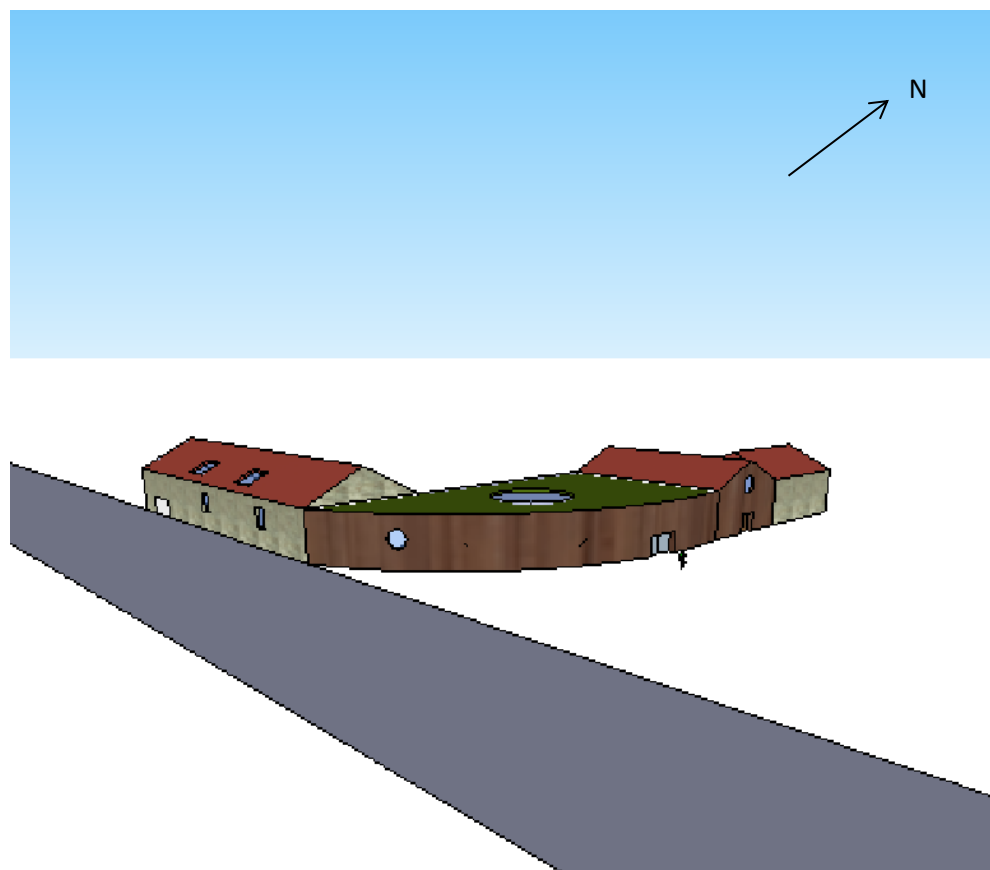


Figure 42 : Modélisation du pôle santé vue par l'arrivée Est de la route communale

Sources : géoportail, réalisation personnelle sur sketchup

Ce pôle santé (Figure 41) doit pouvoir accueillir des professionnels de la santé avec un cabinet médical et un cabinet de kinésithérapie. Une extension relie ces deux bâtiments et forme l'accueil et la salle d'attente. Toutes les rénovations ou construction de nouveaux bâtiments devront répondre aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) qui visent à réduire l'impact sur l'environnement en ayant une relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat, la zone U étant à proximité d'une zone N (cf Annexe 7).

Ainsi le choix des matériaux de construction importe. La mise en place de toits végétalisés sur une partie des bâtiments permettrait la stabilité et l'étanchéité des toitures et est bénéfique en ce qui concerne le cycle de l'eau et l'insertion du bâtiment dans l'environnement rural. L'ouverture sur le toit du bâtiment d'accueil offre aux patients dans la salle d'attente une lumière naturelle agréable.



Figure 43 : exemple d'un puits de lumière dans une salle d'attente du pôle médical de Saint-Aubin (35)

Sources : <http://professionnels.bois.com/realisations/social-sante/maison-medicale-meleze>



Figure 44 : Exemple d'un toit végétalisé

Sources : <http://www.acteursduparisdurable.fr/eco-actions/retrouver-la-nature/realiser-une-toiture-vegetalisee>

Une structure pour les associations spécialisées sport et santé, le « Pôle Sport »

Dans le but d'encourager les activités sportives ayant un lien avec la santé, la mise à disposition de locaux pour la pratique de ces activités est importante. En effet, l'entretien avec un responsable de l'association FFEPGV, a montré que le développement de ces activités peut être freiné par l'indisponibilité de salles spécialisées. Cette salle contiendra aussi les bureaux administratifs de ces associations et un centre de formation.



Figure 45 : Salle équipée pour des activités sport santé au club moving de boulogne

Sources : <http://www.24hsante.com/label-salle-sport-sante-le-1er-est-decerne-au-club-moving-de-boulogne>

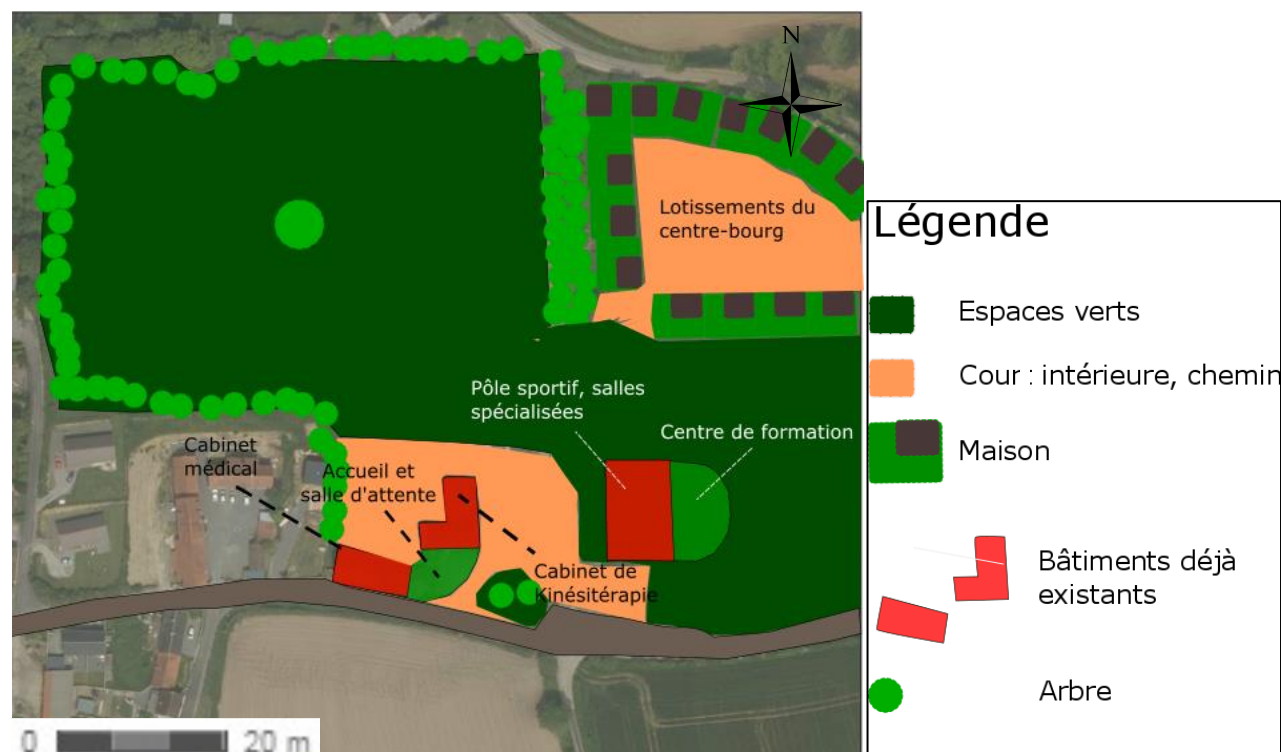


Figure 46 : Schéma et localisation du pôle sportif dans la zone d'étude

Le centre de formation

Le centre de formation a pour but de former des animateurs spécialisés sport-santé. D'après le Plan sport-santé-bien-être, il n'y a pas de diplôme spécifique « sport, santé ». Ce champ d'emploi est investi par les diplômés du ministère des sports, de l'enseignement supérieur ou par le mouvement sportif. Il n'apparaît actuellement aucun centre de formation dans la Manche pour les professionnels

souhaitant élargir leurs compétences dans ce domaine. En Basse-Normandie, il existe actuellement un Centre de formation régional, le CRAF2S, situé à Houlgate, à 1h20 de Saint-Lô en voiture. Cet éloignement comme souligné dans le diagnostic est parfois « un frein » à la formation d'animateurs. Pour cette raison, créer une antenne départementale à Saint-Lô, préfecture de la Manche, permettrait d'attirer et de former davantage d'encadrants sportifs d'associations ou de professionnels qui désireraient se spécialiser dans ce domaine. De plus, l'association FFEPGV propose des formations mais peine aussi à trouver des locaux disponibles. Un vrai centre de formation dans la Manche permettrait de pallier à ce problème. Cette formation serait assurée par un médecin et un encadrant sportif du pôle Sport-Santé.

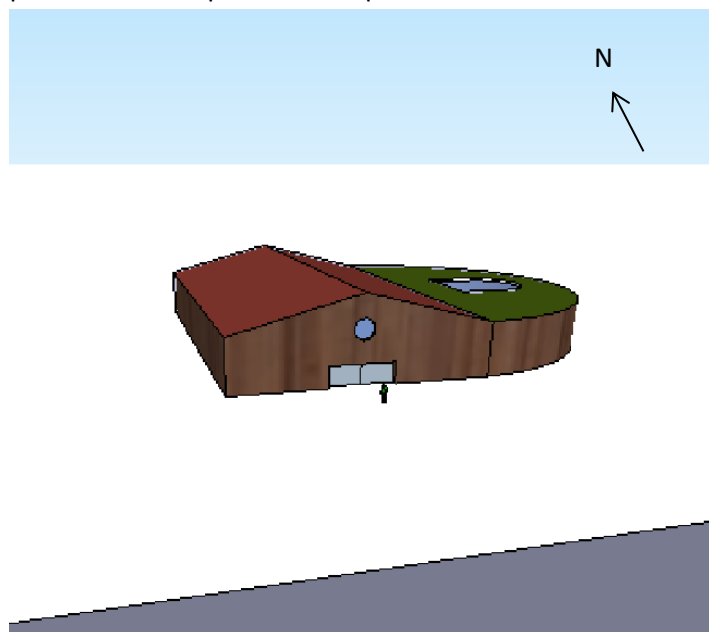


Figure 47 : Modélisation du pôle Sport

Sources : Géoportail, réalisation personnelle sur Sketchup

3.2.3 Aménagement de places de Parking, d'un abri vélo et d'un arrêt de bus

Afin de rendre ces équipements accessibles et permettre l'accueil du public, des places de stationnement sont indispensables. De plus, dans le souci de favoriser l'activité physique, et de développer les mobilités douces, un abri à vélos sera construit. Par ailleurs, afin de développer les transports en commun et le pôle Sport-Santé ayant un rayonnement autre que communal, un arrêt de bus sera mis en place.



Figure 48 : places de parking végétalisées



Figure 49 : exemple d'abri vélo

Sources : <http://www.domaine-peupleraie.fr/forum/Sujet/reorganisation-des-parkings/>

Sources : <http://www.abri-plus.com/>

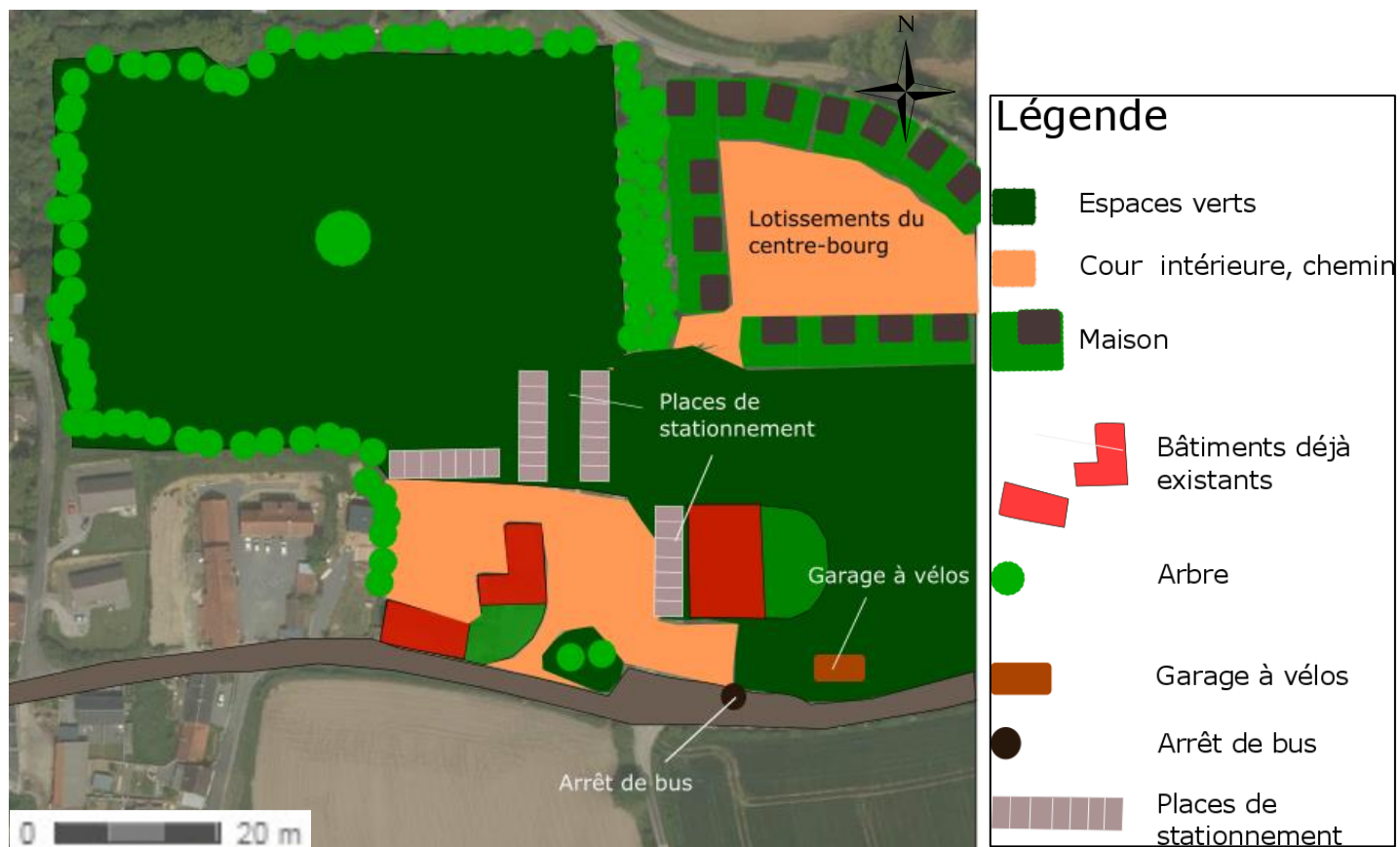


Figure 50 : Schéma de l'aménagement pour l'accessibilité du site et l'encouragement des mobilités douces

Sources : géoportail, réalisation personnelle sur Inkscape

3.2.4 Des modules à disposition pour améliorer sa santé

Toujours dans cette démarche de proposer des aménagements qui encouragent les activités liant sport et santé, il me paraît aussi primordial dans le développement des activités autocontrôlées, que les personnes puissent accéder à un aménagement sport et santé sans avoir la nécessité d'être encadrées par un éducateur sportif. Eric DUGAS dans son article « *Du sport aux activités physiques de loisir : des formes culturelles et sociales bigarrées* » distingue différentes catégories de pratiques physiques, observant une tendance vers le développement de pratiques sportives non compétitives, d'activités libres en milieu naturel. Son ouvrage souligne aussi l'importance du lien social dans ces activités, mais aussi de la santé physique et morale et montre la tendance au développement d'activités de plus en plus autocontrôlées, libres de toute norme institutionnelle.

L'aménagement de modules ludiques avec la mise en place de panneaux explicatifs permettrait aux sportifs ou aux passants d'allier une activité sport et santé sans pour autant avoir besoin d'être encadrés par un animateur spécialisé.

Dans la commune de Saint-Georges-Montcocq, la ferme de la Petellerie comprend des espaces verts qui mériteraient d'être aménagés en ce sens, le pôle sport et santé se situant à proximité.



Figure 52 : Espace vert au Nord de la ferme

Sources : réalisation personnelle



Figure 53 : Modules de Sainte-Radegonde, Tours (37)

Sources : <http://www.lanouvellerepublique.fr/>



Figure 54 : Schéma final des différents projets

Sources : *géoportail.fr*, schéma de réalisation personnelle

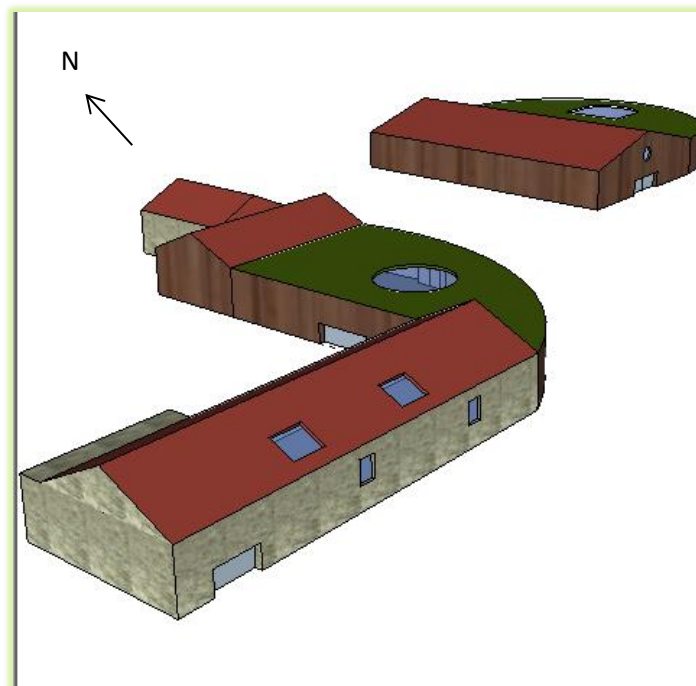


Figure 55 : Modélisation des bâtiments du pôle sport-santé et du centre de formation

Sources pour les dimensions : géoportail.fr, réalisation personnelle sur Sketchup

CONCLUSION

Le projet de Centre-Bourg est l'occasion pour la commune de Saint-Georges-Montcocq de réfléchir à l'aménagement de ses équipements sportifs. La Mairie souhaiterait en effet la construction de logements à la place des équipements sportifs actuels. Cependant, elle cherche à relocaliser ces équipements. Le pays Saint-Lois est marqué par une importance des maladies cérébrovasculaires et à l'échelle du département par des maladies cardiovasculaires.

Au niveau National, l'Etat, par son plan « Sport Santé Bien-Être » encourage les actions en faveur du développement d'activités physiques adaptées au patient mais aussi en prévention, pour tous.

Au travers de ce rapport, les propositions d'aménagement ont cherché à répondre aux besoins en équipements sportifs de la commune tout en prenant en compte l'engouement actuel pour les activités alliant sport et santé et le développement d'associations ou clubs sport-santé. La commune de Saint-Georges-Montcocq, à proximité de Saint-Lô, préfecture de la Manche, aura la possibilité de développer un équipement « Sport-Santé » qui rayonne non pas qu'à la seule échelle de la commune mais aussi à l'échelle de l'agglomération de Saint-Lô et du département, voire de la région avec son dispositif du « sport sur ordonnance ». Ce dispositif permet en outre de faire des économies sur le traitement médicamenteux des patients, qui revient à plus cher que la pratique d'une activité physique adaptée et régulière pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Selon Alexandre FELTZ, chargé de la santé à la communauté urbaine de Strasbourg, la prise en charge de cours de sport pour des malades chroniques s'élève à 150 euros chaque année tandis que le traitement médicamenteux pour un diabétique ou une personne qui souffre d'hypertension revient à trois fois plus cher. Par ailleurs, l'aménagement d'un centre de formation à l'échelle départementale devrait encourager les professionnels sportifs ou les associations à se spécialiser dans le domaine du sport-santé. Enfin, la commune possède un espace vert non aménagé, à proximité du pôle sport-santé. Afin de développer la gym en extérieur et de pouvoir pratiquer une activité autocontrôlée, la mise en place de modules de musculation dans cet environnement naturel devrait attirer les passants ou les sportifs tout en apportant un côté ludique à ces équipements.

La mise en place de ce projet semble néanmoins se compliquer au niveau du montage financier. De plus le recensement des équipements Sport et Santé a été effectué à partir du site créé par le Plan régional SSBE, qui a été créé récemment, et ne recense certainement pas toutes les associations ou clubs alliant sport et santé. De plus, une interrogation demeure sur la pérennité de l'activité tennis sur le territoire communal.

BIBLIOGRAPHIE

➤ Ouvrage papier

BROWAEYS, Xavier, CHATELAIN, Paul. *Etudier une commune : paysages, territoires, populations, sociétés*. Armand COLIN, 2011 (319 p.). (Collection U).

➤ Ouvrage électronique

ARS de Basse-Normandie. *Contrat Local de Santé*. 2013.-[consulté le 2 avril 2015]. <http://www.ars.basse-normandie.sante.fr/Signature-du-premier-Contrat-L.164113.0.html>

DUGAS, Eric. *Du sport aux activités physiques de loisir : des formes culturelles et sociales bigarrées*. SociologieS, 2007.-[consulté le 16 avril 2015]. <http://sociologies.revues.org/284>

➤ Sites Web consultés

Cadastre-[5 décembre 2014] <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

FFEPGV-[25 avril 2015] <http://www.sport-sante.fr/ffepgv/manche>

France Info- [15 mai 2015] <http://www.franceinfo.fr/emission/le-plus-france-info/2013-2014/strasbourg-le-sport-sur-ordonnance-01-28-2014-09-45>

Géoportail-[10 novembre 2014] <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Google maps- [10 novembre 2014] <https://www.google.fr/maps>

Handiguide-[27 avril 2015] <http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

INSEE-[10 octobre 2014] <http://www.insee.fr/fr/>

Pages jaunes-[2 mai 2015] <http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/saint-lo-50/medecin>

Sport et santé- [5 mars 2015] <http://www.sport-sante-bassenormandie.fr/>

INDEX DES SIGLES

- ✓ **APA** : Activité Physique Adaptée
- ✓ **APS** : Activité Physique et Sportive
- ✓ **ARS** : Agence Régionale de Santé
- ✓ **CLS** : Contrat Local de Santé
- ✓ **CRAF2S** : Centre Régional d'Action et de Formation Sport Santé
- ✓ **EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes
- ✓ **FFEPGV** : Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
- ✓ **HQE** : Haute Qualité Environnementale
- ✓ **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- ✓ **ScoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- ✓ **SSBE** : Sport Santé Bien-Être

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire pour le diagnostic dans « *Etudier une commune* » de X.BROWAEYS et P.CHATELAIN

1. L'organisation administrative et politique

Où sont situés les chefs-lieux de :

- a. canton ?
- b. arrondissement ?
- c. département ?
- d. région ?

2. Les différents niveaux d'enseignement

Où sont-ils localisés ?

- a. L'école primaire ;
- b. Le collège ;
- c. Le lycée ;
- d. L'université.

3. Le système de santé

Où trouve-t-on :

- a. Le médecin généraliste et la pharmacie ?
- b. Le dispensaire, la clinique ou petit hôpital rural ?
- c. L'hôpital général ?
- d. Le CHU-CHR ?

4. La hiérarchie des commerces et des services

Où sont :

- a. Les commerces et les services de base ?
- b. Les commerces courants (commerces de base plus coiffure, quincaillerie, bijouterie, chaussures...) ?
- c. Le pôle commercial urbain avec commerces spécialisés (commerces courants plus grande surface) ?
- d. Le grand centre urbain disposant de tous commerces y compris les commerces rares (commerces spécialisés plus vêtements de couturiers, parfumerie...) ?

5. La localisation du (ou des) hypermarché(s)

- a. Où se trouvent les équipements culturels ?
- b. Quelle est la ville phare pour le sport-spectacle ?
- c. Dans quelle ville des cafés sont-ils ouverts au-delà de 20 heures ?
- d. Où se trouve la boîte de nuit la plus fréquentée par les jeunes ?

Annexe 2 : Plan du projet de centre-bourg, tiré de l'étude environnementale du projet



Annexe 3 : Tableau récapitulatif des équipements sportifs sur l'agglomération, (sources : <http://www.res.sports.gouv.fr/>)

Nom ▼	Commune	Nbre Equipement Identique	Type d'équipement
<u>BOULODROME PRINCIPAL</u>	Agneaux	1	Terrain de pétanque
<u>fitness</u>	Saint-Lô	1	Salle de musculation/cardiotraining
<u>L'Orange Bleue</u>	Saint-Lô	1	Salle de musculation/cardiotraining
<u>SALLE DE TENNIS</u>	Saint-Lô	3	Court de tennis
<u>SALLE DE YOGA</u>	Saint-Lô	1	Salle de cours collectifs
<u>SALLES DE TENNIS N° 1</u>	Saint-Lô	2	Court de tennis
<u>SALLES DE TENNIS N° 2</u>	Saint-Lô	2	Court de tennis
<u>STADE DE FOOTBALL</u>	Pont-Hébert	1	Terrain de football
<u>STADE MIXTE</u>	Agneaux	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Agneaux	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football

<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL</u>	Pont-Hébert	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL 2</u>	Pont-Hébert	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL 2</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL ANNEXE</u>	Meauffe	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL ANNEXE</u>	Saint-Georges-Montcocq	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 1</u>	Saint-Georges-Montcocq	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 1</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 1</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 1</u>	Barre-de-Semilly	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 1</u>	Agneaux	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 1</u>	Sainte-Suzanne-sur-Vire	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 2</u>	Barre-de-Semilly	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 2</u>	Agneaux	1	Terrain de football

<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 2</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 2</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 3</u>	Saint-Lô	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 3</u>	Barre-de-Semilly	1	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL N° 4 ANNEXES</u>	Saint-Lô	2	Terrain de football
<u>TERRAIN DE FOOTBALL PRINCIPAL</u>	Meauffe	1	Terrain de football
<u>terrain de pétanque</u>	Baudre	1	Terrain de pétanque
<u>TERRAIN DE PETANQUE</u>	Saint-Lô	1	Terrain de pétanque
<u>TERRAIN DE PETANQUE</u>	Pont-Hébert	1	Terrain de pétanque
<u>TERRAIN DE PETANQUE</u>	Barre-de-Semilly	1	Terrain de pétanque
<u>Terrain de pétanque</u>	Saint-Georges-Montcocq	1	Terrain de pétanque
<u>TERRAIN DE PETANQUE 2</u>	Pont-Hébert	1	Terrain de pétanque
<u>TERRAIN DE TENNIS</u>	Pont-Hébert	1	Court de tennis
<u>TERRAIN DE TENNIS</u>	Rampan	1	Court de tennis

<u>TERRAIN DE TENNIS</u>	Saint-Lô	4	Court de tennis
<u>TERRAIN DE TENNIS</u>	Meauffe	1	Court de tennis
<u>TERRAIN DE TENNIS COUVERT</u>	Pont-Hébert	1	Court de tennis
<u>TERRAINS DE FOOTBALL</u>	Saint-Lô	2	Terrain de football
<u>TERRAINS DE TENNIS</u>	Saint-Lô	3	Court de tennis
<u>TERRAINS DE TENNIS</u>	Saint-Georges-Montcocq	2	Court de tennis

Annexe 4 : Tableau de répartition par âge des licenciés de la FFEPGV dans la Manche

Colonne1	0 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans et +	NSP
Femmes	189	375	419	259	379	560	627	762	796	913	1001	2863	1242	255	31
Hommes	67	41	26	6	12	14	13	20	16	43	52	305	196	48	1
Total	256	416	445	265	391	574	640	782	812	956	1053	3168	1438	303	32

Annexe 5 : Liste des clubs proposant de la Gymnastique, Tennis ou Football (sources : <http://www.res.sports.gouv.fr/>), réalisation personnelle

Structures proposant de la Gymnastique, Tennis ou Football	Nombre d'adhérents	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINTE-SUZANNAISE	29
LA SAINT-LOISE	491	TENNIS CLUB TESSY	29
TENNIS CLUB SAINT-LOIS	308	FOOTBALL CLUB SAINT-LO MANCHE	27
AGNEAUX FOOTBALL CLUB	299	MANCHE TENNIS CLUB	27
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE "LES MATIGNONS"	252	FOOTBALL CLUB DOMJEAN	26
GYM 3 SAINT-LO	245	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA LICORNE	26
FOOTBALL CLUB DES ETANGS	239	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE REMILLAISE	24
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA LICORNE	212	LA BARRE TONIC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	24
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CONDE SUR VIRE	174	ASPTT SAINT-LO MANCHE TENNIS	23
MANCHE TENNIS CLUB	170	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CONDE SUR VIRE	20
LA SAINT-LOISE	126	TENNIS CLUB DES MARAIS DE DAYE	17
TENNIS CLUB TORIGNI SAINT-AMAND	108	ASSOCIATION GYMNASTIQUE DOUCE DE DOMJEAN	16
SECTION TENNIS LOISIR ET COMPETITION	86	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE "LES MATIGNONS"	13
FOOTBALL CLUB CERISY LA FORET - BERIGNY	84	TENNIS CLUB DES BORDS DE VIRE	11
FOOTBALL CLUB DE L'ELLE	83	ASSOCIATION GYMNASTIQUE DOUCE DE DOMJEAN	11
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST JEAN DES BAISANTS	82	FOOTBALL CLUB DES ETANGS	11
AGNEAUX FOOTBALL CLUB	75	FOOTBALL CLUB CERISY LA FORET - BERIGNY	10
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SAINT-AMAND	67	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SAINT-AMAND	6
ENTENTE SPORTIVE GYMNASTIQUE HEBECREVEON	66	TENNIS CLUB TORIGNI SAINT-AMAND	5
TENNIS CLUB SAINT-LOIS	59	ASPTT SAINT-LO MANCHE TENNIS	3
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE GIEVILLE	50	DETENTE PONTOISE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	3
ENTENTE SPORTIVE HEBECREVEON FOOTBALL	42	SECTION TENNIS LOISIR ET COMPETITION	1
TENNIS CLUB DES BORDS DE VIRE	37	TOTAL	3784
DETENTE PONTOISE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	36		
ESPOIR SAINTE SUZANNAIS FOOTBALL	31		

Objectifs spécifiques

Lignes stratégiques de l’Instruction
N°DS/DSB2/SG/ DGS/DS DGCS/ 2012 /434 du 24
décembre 2012 :

- a) Promouvoir et développer la pratique des APS pour les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles.
- b) Promouvoir et développer la pratique des APS pour les personnes avançant en âge.
- c) Généraliser et professionnaliser les activités physiques et sportives en établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- d) Renforcer l’offre de pratique de loisir pour les personnes en situation de handicap quel que soit leur lieu de vie et intégrer les APS dans les plans personnalisés de compensation et dans les projets d’établissement.
- e) Renforcer la prise en compte de la promotion de l’activité physique et sportive comme facteur de santé au sein des territoires.
- f) Développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs.

Objectifs Régionaux

Priorités du Projet Régional de Santé.

ARTICLE N 10 – HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

La hauteur des constructions ne dépassera pas Rez-de-chaussée + 1 étage + combles aménageables. Des travaux limités d'aménagement et de transformation des constructions existant antérieurement à la date d'approbation du P.L.U. et dépassant la hauteur ci-dessus admise pourront conduire pour les parties transformées ou aménagées, à un dépassement de cette hauteur, sans excéder la cote d'altitude des parties anciennes les plus hautes.

Il n'est pas fixé de règle pour les équipements publics.

ARTICLE N 11 – ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS

Pour les constructions à usage d'habitat :

Le matériau de couverture sera tout matériau ayant la forme et la couleur de l'ardoise ou de la tuile. L'utilisation d'autres matériaux est possible dans la mesure où ils participent à une démarche d'économie d'énergie et/ou de développement durable et dans la mesure où n'ont pas d'impact négatif sur le paysage.

Les couleurs des façades devront avoir une tonalité discrète, suivant une palette conforme aux tons en usage dans la construction traditionnelle de la région.

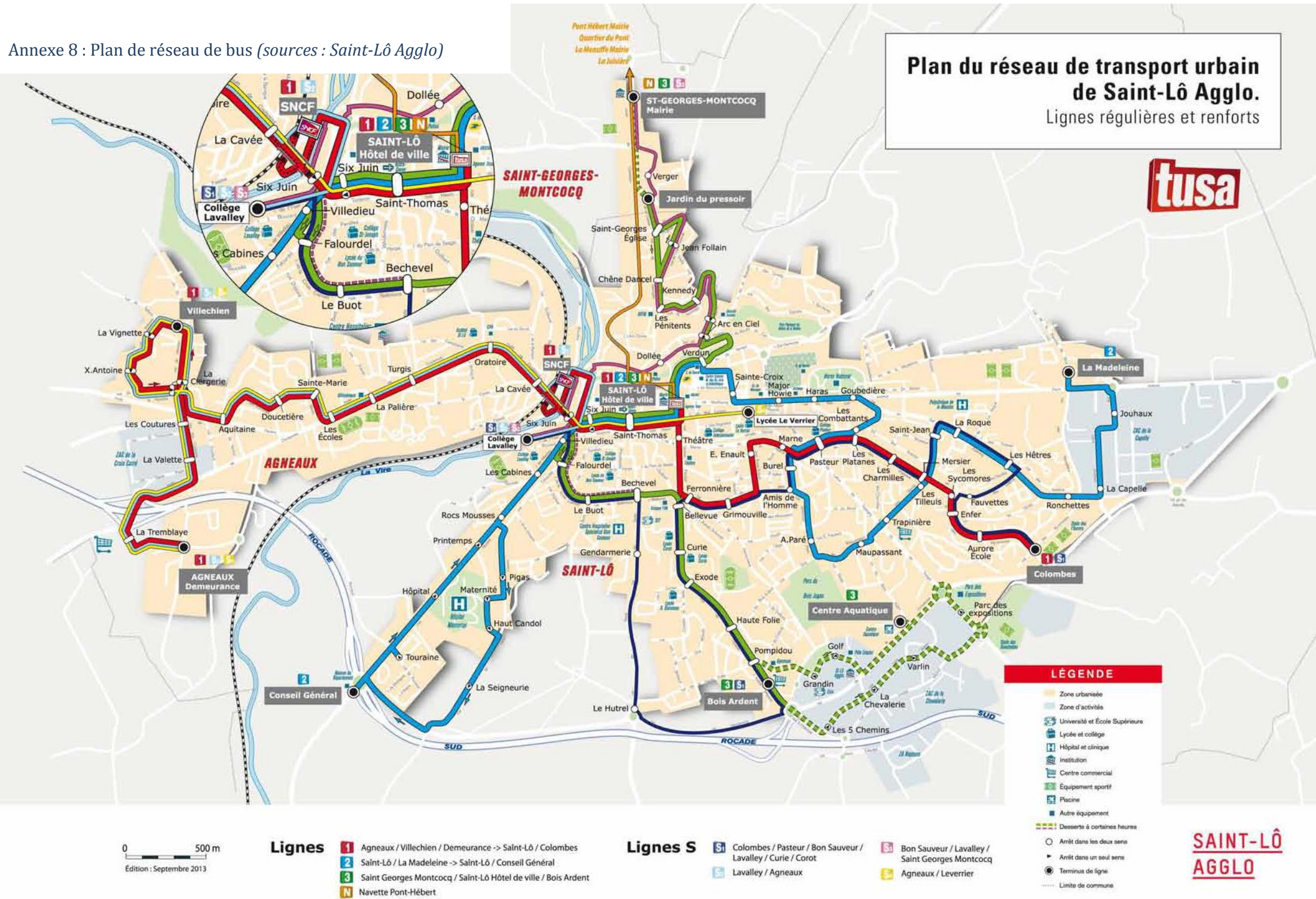
Pour les réhabilitations, changements de destination ou extension des bâtiments anciens :

Les changements de destination et la transformation des bâtiments devront se faire dans le respect du style des constructions environnantes.

Les extensions de bâtiment et la construction d'annexes et de garages devront être en harmonie avec le bâtiment concerné : la couleur blanche des revêtements extérieurs sera interdite. Les couleurs, tant des façades que des menuiseries, des ferronneries et des clôtures devront s'inspirer des coloris traditionnels de la région répondant aux teintes des matériaux utilisés pour le bâtiment existant.

Les annexes devront s'harmoniser par leurs volumes et leurs couleurs (murs, toitures et couvertures, percements) à la construction existante et aux clôtures.

Annexe 8 : Plan de réseau de bus (sources : Saint-Lô Agglo)



• Mortalité masculine

	Nombre moyen de décès par an sur la période	ICM	Significativité*
Mortalité générale masculine	332	103.8	.
Mortalité prématurée masculine	94	102.4	.
Mortalité masculine par grande cause :			
- Tumeurs malignes	113	100.5	.
<i>dont tumeur maligne trachée bronches et poumon</i>	25	92.7	.
<i>dont tumeur maligne intestin</i>	11	98.1	.
<i>dont tumeur maligne prostate</i>	11	106.5	.
- Appareil circulatoire	91	110.8	xx
<i>dont Cardiopathies ischémiques</i>	30	108.6	.
<i>dont Maladies cérébrovasculaires</i>	21	123.2	xx
- Tabac	59	97.6	.
- Consommation excessive alcool	24	114.8	.
- Appareil respiratoire	22	99.4	.
- Suicide	12	128.0	x
- Accidents circulation	6	112.3	.

* . = Non significatif; x = significatif p<0,05; xx = significatif p<0,01, xxx = significatif p<0,001

• Mortalité féminine

	Nombre moyen de décès par an sur la période	ICM	Significativité*
Mortalité générale féminine	315	100.3	.
Mortalité prématurée féminine	37	86.8	x
Mortalité féminine par grande cause :			
- Appareil circulatoire	116	117.6	xxx
<i>dont Cardiopathies ischémiques</i>	32	145.6	xxx
<i>dont Maladies cérébrovasculaires</i>	29	116.4	x
- Tumeurs malignes	72	90.9	x
<i>dont tumeur maligne du sein</i>	12	85.6	.
<i>dont tumeur maligne intestin</i>	9	86.7	.
<i>dont tumeur maligne trachée bronches et poumon</i>	6	80.0	.
- Tabac	41	125.2	xxx
- Appareil respiratoire	20	95.0	.
- Suicide	6	172.7	xxx
- Consommation excessive alcool	5	82.7	.
- Accidents circulation	3	135.3	.

* . = Non significatif; x = significatif p<0,05; xx = significatif p<0,01, xxx = significatif p<0,001

Annexe 9 : Extrait de l'Atlas régional de Santé (Pays Saint-Lois)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. Présentation et diagnostic de la commune.....	2
1.1 Situation géographique	2
1.2 Contexte démographique.....	5
1.3 Emploi.....	9
1.4 Logements	10
1.5 Principaux domaines d'activité	12
1.6 Le Projet de Centre-Bourg.....	15
2. Diagnostic ciblé.....	20
2.1 Analyse de l'offre et de la demande en sport sur l'agglomération.....	20
2.1.1 Les équipements sportifs sur l'agglomération de Saint-Lô.....	20
2.1.2 Le profil des sportifs dans l'agglomération de Saint-Lô.....	22
2.2 Analyse de l'offre et de la demande en sport sur la commune étudiée	23
2.2.1 Les équipements sportifs dans la commune.....	23
2.2.2 Le profil des sportifs de ces équipements.....	24
2.3 Le Plan régional « Sport Santé Bien-Être »	25
2.4 Etude de l'offre en sport et santé	26
2.4.1 L'offre en sport et santé.....	26
2.4.2 L'offre de structures accueillant des personnes en situation de handicap.....	28
2.4.3 L'offre d'Activités Physiques Adaptées (APA) pour les résidents en EHPAD.....	29

2.4.4 L'offre médicale.....	30
2.5 Etude de la demande et des besoins en équipements sports et santé	31
2.5.1 Etude de la demande sur les équipements sport et santé actuels	31
2.5.2 Le Contrat Local de Santé.....	33
2.6 L'offre et les besoins en formation sport et santé	34
3. Présentation de la zone d'étude et propositions d'aménagement	36
3.1 Présentation de la zone d'étude	36
3.1.1 Superficies et classement des zones.....	36
3.1.2 Les bâtiments actuels.....	37
3.1.3 Réseau routier actuel et transports en commun.....	39
3.2 Propositions d'aménagement	41
3.2.1 Enjeux et pistes d'action.....	41
3.2.2 Le pôle Sport-Santé.....	42
3.2.3 Aménagement de places de Parking, d'un abri vélo et d'un arrêt de bus.....	49
3.2.4 Des modules à disposition pour améliorer sa santé.....	52
CONCLUSION	56
BIBLIOGRAPHIE.....	58
INDEX DES SIGNES.....	60
ANNEXES.....	61

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Saint-Georges-Montcocq et ses communes limitrophes	2
Figure 2 : Localisation de Saint-Georges-Montcocq dans le département de la Manche	3
Figure 3 : Accessibilité et réseau routier	4
Figure 4 : Evolution du nombre d'habitants à Saint-Georges-Montcocq	5
Figure 5 : Evolution du nombre d'habitants dans l'aire urbaine de Saint-Lô	5
Figure 6 : Pyramide des âges de la commune de l'Aire Urbaine de Saint-Lô	6
Figure 7 : Pyramide des âges de la commune étudiée.....	6
Figure 8 : Evolution de la structure d'âge de la population à Saint-Georges-Montcocq	7
Figure 9 : Mouvement et solde migratoire de la population à Saint-Georges-Montcocq	7
Figure 10 : Mouvement et solde migratoire de la population de l'aire urbaine de Saint-Lô	8
Figure 11 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité.....	9
Figure 12 : Lieu de travail des habitants de Saint-Georges.....	9
Figure 13 : Nombre moyen d'occupants par résidence principale à Saint-Georges.....	10
Figure 14 : Evolution du nombre de logements entre 1990 et 2011	10
Figure 15 : Taille comparée des résidences principales en 2011.....	12
Figure 16 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2011.....	13
Figure 17 : Tableau des résultats sur la disponibilité d'équipements diverses à Saint-Georges-Montcocq.....	14
Figure 18 : Répartition des équipements et services à Saint-Georges-Montcocq.....	14
Figure 19 : Délimitation du projet de centre-bourg.....	17
Figure 20 : Organisation de la commune avant-projet	17
Figure 21 : Organisation de la commune après-projet	18
Figure 22 : Localisation de différents équipements sportifs et temps d'accessibilité du centre-ville de Saint-Lô.....	20
Figure 23 : Répartition des adhérents à un club ou association sportive selon leur sexe.....	21
Figure 24 : Age des adhérents à un club ou association sportive dans l'agglomération de Saint-Lô	22
Figure 25 : Grande salle polyvalente (réalisation personnelle)	24
Figure 26 : Petite salle polyvalente (<i>réalisation personnelle</i>)	23
Figure 27 : Répartition des usagers des courts de tennis par commune d'origine.....	24

Figure 28 : Sexe des usagers des courts de tennis.....	25
Figure 29 : Age des usagers des courts de tennis.....	24
Figure 30 : Localisation des structures Sport-Santé répertoriées par le site régional « sport santé »	26
Figure 31 : Carte d’implantation de la FFEPGV dans la Manche	28
Figure 32 : Localisation des structures pouvant accueillir des personnes en situation de handicap	29
Figure 33 : Evolution du nombre de licenciés de la FFEPGV entre 2000 et 2014 dans la Manche.....	31
Figure 34 : Répartition des pratiquants selon leur sexe.....	32
Figure 35 : Résultat de l’enquête du CLS.....	34
Figure 36 : Localisation du CRAF2S (Centre Régional d’Action et de Formation Sport Santé)	35
Figure 37 : Localisation de la zone d’étude et du projet de centre-bourg.....	36
Figure 38 : Schéma d’organisation des bâtiments de la ferme.....	38
Figure 39 : Localisation et accessibilité de la zone d’étude.....	39
Figure 40 : Réseau de bus actuel desservant Saint-Georges-Montcocq.....	40
Figure 41 : Schéma et localisation du pôle santé dans la zone d’étude.....	44
Figure 42 : Modélisation du pôle santé vue par l’arrivée Est de la route communale	45
Figure 43 : exemple d’un puits de lumière dans une salle d’attente du pôle médical de Saint-Aubin (35)	47
Figure 44 : Exemple d’un toit végétalisé	46
Figure 45 : Salle équipée pour des activités sport santé au club moving de boulogne.....	47
Figure 46 : Schéma et localisation du pôle sportif dans la zone d’étude.....	48
Figure 47 : Modélisation du pôle Sport.....	49
Figure 48 : places de parking végétalisées.....	50
Figure 49 : exemple d’abri vélo.....	50
Figure 50 : Schéma de l’aménagement pour l’accessibilité du site et l’encouragement des mobilités douces.....	51
Figure 51 : Prolongement de la ligne 3 et mise en place d’un arrêt de bus.....	52
Figure 52 : Espace vert au Nord de la ferme	53
Figure 53 : Modules de Sainte-Radegonde, Tours (37)	53
Figure 54 : Schéma final des différents projets.....	54
Figure 55 : Modélisation des bâtiments du pôle sport-santé et du centre de formation.....	55

FRETIGNE Rachel

35 allée Ferdinand de Lesseps

GAE3-2014

Favoriser l'activité physique sur la commune de Saint-Georges-Montcocq (50)

Des aménagements alliant sport et santé

Résumé :

Saint-Georges-Montcocq est une commune marquée par la proximité de la préfecture du département, Saint-Lô, et par son vieillissement. Ayant pour objectif d'augmenter sa population, la commune a élaboré un projet de nouveau centre-bourg. Toutefois, la construction de nouveaux logements se fera au détriment des équipements sportifs, que la commune souhaite relocaliser. Par conséquent, la commune souhaite acquérir la ferme de la Petellerie et y établir ses futurs équipements sportifs. Il s'agit alors de réfléchir aux nouveaux aménagements sportifs, à resituer l'offre et la demande sportive à une échelle plus large, afin de déterminer quels types d'équipements mettre en place.

Un diagnostic de l'offre et de la demande sportive est nécessaire à l'échelle de la commune mais aussi de l'agglomération. Les activités physiques en plein développement alliant sport et santé, nous verrons dans quelle mesure il est nécessaire de regrouper les acteurs de la santé et les encadrants sportifs mais aussi de promouvoir ces activités, bénéfiques pour la santé. Ainsi les propositions d'aménagements s'orientent dans l'objectif de développer ces nouvelles activités, par la création d'un pôle Sport-Santé, de salle pour l'aménagement des activités sport et santé et d'une antenne départementale de formation au sport santé. L'accessibilité de ces équipements sera prise en compte dans les propositions, avec le prolongement d'une ligne de bus et la mise en place de places de stationnements pour les voitures et les vélos.

Mots clés : sport, santé, ferme, Saint-Georges-Montcocq, Manche(50), Basse-Normandie

Favoriser l'activité physique sur la commune de Saint-Georges-Montcocq